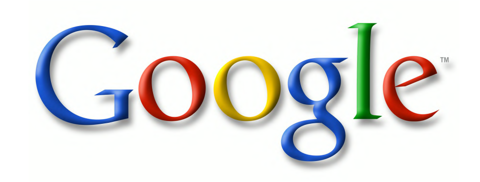
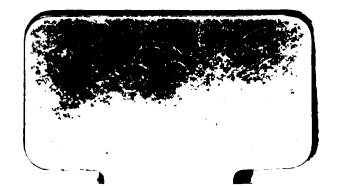

Google




DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.



LA DÉMOCRATIE

ET

LA FRANCE

LIBRAIRIE NOUVELLE

DU MÊME AUTEUR :

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION, brochure . . . 1 fr.

IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE, PARIS. — 1206-4.

LA DÉMOCRATIE

ET

LA FRANCE

ÉTUDES

PAR

EDMOND SCHERER

SÉNATEUR

Sine ira et studio,
quorum causas procul habeo.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE

15, BOULEVARD DES ITALIENS, 15

1884


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
-3 JUN 1943

AVERTISSEMENT

Les pages qu'on va lire ayant paru d'abord dans un journal et m'ayant attiré quelques réponses, je dirai deux mots de ces critiques.

On s'est moqué de mon épigraphe. Du latin! De la pédanterie! J'en tombe d'accord, le latin est un anachronisme; mais la vérité est que j'avais d'abord mis: « La démocratie c'est M. Barodet ». Sur quoi on m'a fait observer que cela risquait de passer pour une plaisanterie, et ne convenait point à un écrit de haut vol. Alors, ma foi, j'ai eu recours à Tacite. On remarquera d'ailleurs, que j'ai traduit mon épigraphe par égard pour M. Zola qui estime que le latin est une langue aujourd'hui perdue.

Mon écrit m'a valu quelques injures. Ce serait évidemment une duperie que d'y répon-

dre, les injures n'étant elles-mêmes qu'un moyen d'éviter la discussion. Excellent moyen, du reste, pour cacher l'ignorance ou la déraison, et qui n'a jamais été plus en vogue qu'aujourd'hui. Les uns se tirent d'affaire par une gambade et un lazzi, les autres par des insultes qu'ils rendent aussi outrageantes que leurs moyens le leur permettent. Ces derniers me font toujours penser au cocher de fiacre qui s'emporte contre un confrère et qui croit le terrasser en lui criant: « Chameau, va! » Je me suis souvent demandé ce que je pourrais bien répondre si quelqu'un m'appelait « chameau. »

Les socialistes, eux , ont un autre genre. La plupart des réclamations que j'ai reçues de ce camp-là s'accordaient, pour principal argument, à me retracer les effroyables malheurs qui vont fondre sur le bourgeois. Tout sera mis à feu et à sang, et à bref délai, de sorte que la société ferait mieux de prévenir la catastrophe en s'exécutant de bonne grâce. A cela je n'ai rien à dire, si ce n'est que la société me paraît bonne pour se défendre, qu'elle y a déjà réussi quelquefois, et que le jour où il lui manquerait pour cela la conviction et le courage, elle aurait mérité le sort qu'on lui prédit.

Voilà pour les farceurs, les lugubres et les plaisants. Ai-je besoin de dire que je ne confonds nullement avec eux les hommes pour lesquels la démocratie est une religion et dont j'ai pu froisser les croyances? Je suis bien obligé, cependant, de leur rappeler que mes critiques du suffrage universel ont été tirées pour la plupart de leurs aveux. Ce n'est pas ma faute s'ils sont comme ces peuples du Midi qui injurient leur saint lorsqu'il n'exauce pas leurs prières. On exalte le droit populaire dans les livres, dans les réunions, à la tribune, mais on en rabat joliment au besoin. Je n'en veux d'autres preuves que les invalidations qui suivirent les élections de 1877. Le contraste est piquant entre les tirades habituelles sur la majesté du suffrage universel et l'ardeur qu'on mit alors à démontrer les seductions qu'exercent sur lui le cidre de Bretagne et les rastels du Midi.

S'il est des critiques que je ne saurais prendre au sérieux, il en est une à laquelle j'ai à cœur de répondre. On m'a reproché d'être découragé et décourageant. Lors même que la démocratie, m'a-t-on dit, mériterait tous les reproches que vous lui adressez, il conviendrait de ne voir dans ses fautes que les vices inhérents aux

choses humaines. D'ailleurs, et en mettant tout au pire, n'y a-t-il pas toujours des voies de salut à tenter, des maux à atténuer lorsqu'on ne peut les détourner, et n'importe-t-il pas, pour cette tâche sacrée, de maintenir en son âme la flamme de l'espoir? — A Dieu ne plaise que j'aie porté atteinte, dans mon écrit, à des principes qui sont les miens! Il y a longtemps que j'aurais renoncé à la vie publique si, dans le plus intime de ma pensée, je n'étais persuadé qu'il n'est point de situation si grave, — non pas même le vaisseau qui sombre ni le radeau du naufragé, — où il ne reste quelque chose à essayer, et, dans tous les cas, le devoir de faire son devoir. A plus forte raison dans ce pauvre et cher pays de France, qui a souvent, il est vrai, désolé le cœur de ceux qui l'aiment, mais qui a quelquefois aussi, par des retours subits de raison et de patriotisme, démenti les prévisions de ses ennemis.

LA DÉMOCRATIE ET LA FRANCE

I

L'HISTOIRE DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Qui ne serait frappé de la rapidité toujours plus grande avec laquelle la société accomplit ses évolutions et de la difficulté qui en résulte pour saisir la portée des événements? Un courant nous entraîne, nous le savons, nous le sentons, mais sans nous rendre compte du chemin qu'il nous fait parcourir. Après nous être tour à tour abandonnés à lui et débattus contre lui, nous sommes étonnés un beau jour de nous trouver si éloignés du point de départ et tout à coup en présence des récifs. Combien ne serait-il pas utile de prendre de temps en temps hauteur, comme on dit en termes de marine, de faire le point pour déterminer par quel degré nous naviguons!

Le courant qui nous emporte, je n'ai pas besoin de dire quel il est. Les sociétés civilisées sont partout en train, les unes de lutter pour la souveraineté du peuple, les autres, le principe étant déjà acquis, d'en poursuivre les applications. Je ne sache pas, à l'heure qu'il est, de tâche plus nécessaire que l'étude de cette transformation politique et sociale qui s'appelle la démocratie.

Tel est le travail que je voudrais entreprendre ici, convaincu qu'à défaut d'autre mérite j'y apporterai l'impartialité dont parle Tacite : « Sans amour ni colère, et sans motifs personnels d'aimer ou de haïr. » Pour que la révolution dont il s'agit m'inspirât soit de l'aversion, soit de l'enthousiasme, il faudrait que j'en attendisse de grands maux ou de grands biens, c'est-à-dire que j'eusse, des destinées de l'humanité, un idéal dont la démocratie me paraîtrait devoir nous éloigner ou nous rapprocher. Or j'ai le malheur, je l'avoue, d'être assez peu idéaliste en ces matières-là. Je me persuade que la nature humaine restera éternellement assez semblable à elle-même, et, dans tous les cas, que ce ne sont pas des formes de gouvernement ou des mesures d'économie sociale qui la modifieront. Mon ami Bersot, écrivant un jour sur Arcachon et ses plaisirs, terminait son article en disant : « Pour le bonheur, là comme partout il faut l'y apporter. » Je ne puis m'empêcher de croire qu'il en est de même des institutions.

Que si l'on me demande ce que je me suis

donc proposé en abordant ce sujet: deux choses, répondrai-je, et que je tiens à marquer dès le début. L'une c'est que la démocratie est le résultat d'un développement naturel des sociétés, qu'elle est un fait, un fait inéluctable, et qu'il est par conséquent indigne d'un homme sérieux, quelques sentiments qu'elle lui inspire, de se flatter qu'on en puisse venir à bout. D'un autre côté, et si je tiens à faire comprendre la vanité des illusions réactionnaires, je ne crois pas moins utile de dissiper les illusions opposées, de rabattre le langage de l'ignorance et du fanatisme, de montrer que la démocratie ne nous donnera ni l'âge d'or ni le pays de Cocagne, mais qu'elle est tout simplement une forme de gouvernement, semblable aux autres en ce qu'elle a ses inconvénients aussi bien que ses avantages, et, comme toutes les institutions humaines, ne valant que par l'usage qu'on en fait, par le parti qu'on en tire.

Je commence par un chapitre d'histoire : la naissance et les progrès du suffrage universel.

On a souvent cité le mot de M. Royer-Collard sous la Restauration : « La démocratie coule à pleins bords. » La vérité est que le mot n'est pas de M. Royer-Collard, et qu'il ne faut pas y voir tout ce que l'on serait tenté d'y mettre aujourd'hui.

L'expression dont il s'agit se trouve dans l'exposé des motifs de la loi sur la presse, que M. de Serre avait présentée en 1821, et que M. de Villèle s'appropria lorsqu'il succèda au ministère Richelieu.

Le sens que M. de Serre donnait à la phrase était celui du regret, l'orateur signalait un danger. M. Royer-Collard, lui, s'empara du mot et s'en fit une arme en faveur de la liberté de la presse. Les développements qu'il donna à son idée étaient, comme à l'ordinaire, d'une magnifique ampleur. « Dès longtemps, disait-il, l'industrie et la propriété ne cessant de féconder, d'accroître, d'élever les classes moyennes, elles se sont si fort approchées des classes supérieures que, pour apercevoir encore celles-ci au-dessus de leurs têtes, il leur faudrait beaucoup descendre. La richesse a amené le loisir, le loisir a donné les lumières, l'indépendance a fait naître le patriotisme. Les classes moyennes ont abordé les affaires publiques, elles ne se sentent coupables ni de curiosité, ni de hardiesse d'esprit pour s'en occuper ; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà notre démocratie telle que je la vois et la conçois ; oui, elle coule à pleins bords dans cette belle France, plus que jamais favorisée du ciel. Que d'autres s'en affligent et s'en courroucent, pour moi, je rends grâce à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures. »

L'orateur constatait que l'avènement de la démocratie n'était pas une affaire d'opinion, mais la puissance d'un fait. « Il faut accepter cet état, s'écriait-il, ou il faut le détruire, il faut dépeupler, appauvrir, abrutir les classes moyennes. L'aristo-

cratie, la démocratie ne sont pas de vaines doctrines livrées à nos disputes; ce sont des puissances qu'on n'abat point, qu'on n'élève point par la louange ou par l'injure; avant que nous parlions d'elles, elles sont ou ne sont pas. »

Royer-Collard terminait ainsi le tableau de la société française telle que l'avait faite la Révolution et que la Restauration avait dû l'accepter. « Un peu d'aristocratie de convention, fiction indulgente de la loi; point d'aristocratie véritable; la démocratie partout, dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les souvenirs, dans les choses, dans les hommes, voilà, on en convient, le fait qui domine aujourd'hui la société et qui doit présider à notre politique. »

Une chose frappe tout de suite lorsqu'on lit les passages que je viens de citer: c'est que l'orateur n'a en vue que les classes moyennes; lorsqu'il parle des progrès de la démocratie, il entend l'amélioration du sort de cette partie de la population. Mais en outre, et en continuant la lecture du discours, on s'aperçoit que pour Royer-Collard le progrès accompli consiste uniquement dans l'égalité des droits civils. Suivant un usage familier à la langue politique de l'époque, il distingue entre les droits et leurs garanties, des droits que les classes moyennes ont conquis et des garanties placées au dehors et au-dessus d'elles-mêmes. Or, ces garanties sont ce que nous appelons aujourd'hui les droits politiques. La démocratie, telle est

la thèse de l'orateur, n'a d'autre sûreté pour les avantages qui lui ont été reconnus que la liberté de la presse, et il serait injuste et dangereux de lui enlever son seul moyen de défense.

La démocratie comprise comme une conquête des classes moyennes et les droits politiques compris comme une simple garantie des droits civils, voilà donc quelle était la doctrine du parti libéral sous la Restauration. Royer-Collard ne demandait pas que les institutions appelassent chacun des intéressés à un rôle actif, il lui suffisait qu'elles protégeassent les libertés naturelles de tous, et notamment celles des classes qui possédaient. La preuve que sa pensée était arrêtée à cet égard nous est fournie par un autre discours du magistral orateur. Dix ans s'étaient écoulés, la révolution de Juillet s'était faite, et Casimir Périer, cédant à regret à l'opinion, demandait aux Chambres l'abolition de la pairie héréditaire. Royer-Collard, qui depuis quelque temps avait renoncé à la tribune, ne put s'empêcher d'y remonter en cette occasion. Ses idées assez particulières sur l'accord des libertés nationales avec l'autorité monarchique étaient bouleversées par cette irruption de l'esprit égalitaire. Il y voyait, selon sa propre expression — et il n'avait pas tort — une question de révolution. La royauté lui paraissait atteinte du coup qui frappait l'hérédité de la pairie, « et, dans la république même, le principe de la stabilité, de la dignité, de la durée ». Il

sentait la présence d'un nouveau venu, l'avènement de la souveraineté du peuple et de cette souveraineté entendue comme majorité des volontés et domination de la force. Quel chemin n'avait-on pas fait depuis 1822! « Quand mon noble ami M. de Serre s'écriait, il y a dix ans, « la » démocratie coule à pleins bords, » il ne s'agissait encore que de la société. Nous pouvions lui répondre et nous lui répondions: « Rendons grâce à » la Providence de ce qu'elle appelle aux bienfaits » de la civilisation un plus grand nombre de ses » créatures. » Aujourd'hui c'est du gouvernement qu'il s'agit. La démocratie doit-elle le constituer seule, ou y entrer si puissante qu'elle soit en état de détruire ou d'asservir les autres pouvoirs? En d'autres termes, l'égalité politique est-elle la juste et nécessaire conséquence de l'égalité civile? » Et après en avoir appelé aux souvenirs de la Révolution, l'orateur concluait que la démocratie dans le gouvernement est incapable de prudence. « Elle est, ajoutait-il, de sa nature, violente, guerrière, banqueroutière. Avant donc de faire un pas décisif vers elle, dites, dites un long adieu à la liberté, à l'ordre, à la paix, au crédit, à la prospérité. »

Au moment où Royer-Collard exprimait ces craintes, Alexis de Tocqueville parcourait les Etats-Unis et il allait en rapporter un livre fait pour poser d'une manière plus directe, plus impérieuse, les questions qui commençaient à inquiéter le libéralisne français.

Il ne faut pas croire, cependant, que l'auteur de la *Démocratie en Amérique* (1835) ait lui-même été jusqu'au fond de ces questions. Tocqueville se meut encore, à bien des égards, dans le même cercle d'idées que Royer-Collard. Ce qui le frappe dans la démocratie américaine c'est toujours l'égalité des conditions. Il sait bien que cette égalité emporte des conséquences politiques, et il est assez historien pour reconnaître dans quel sens les événements se précipitent. Il écrit « sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse produite par la vue de cette révolution irrésistible ». Il se rend compte que c'est en France qu'elle a fait les plus rapides progrès et il se demande : « Où allons-nous donc? » Il signale même le despotisme et la République comme l'alternative vers laquelle notre pays est entraîné. Mais avec tout cela Tocqueville est très loin de prévoir la manière dont la souveraineté du peuple était destinée à se traduire dans nos institutions, et par les institutions dans l'économie même de la société. Il ne paraît pas davantage s'être préoccupé des difficultés particulières que la démocratie devait rencontrer dans des conditions très différentes de celles des États-Unis, dans de vieux États comme ceux de l'Europe, ou puissamment centralisés comme est la France. D'ailleurs, tout en étudiant jusque dans leurs détails les formes du gouvernement américain, Tocqueville s'est trop complu aux généralités philosophiques. Son point

de vue est celui du moraliste plutôt que celui du publiciste. L'idée fondamentale de son livre c'est qu'il n'y a de contrepoids à la révolution démocratique et d'espoir d'échapper aux maux dont elle nous menace, si ce n'est dans les croyances religieuses. Oserai-je le dire, là est la faiblesse du livre, ce qui en diminue le prix. Les croyances ne sont-elles pas emportées par la même crise d'idées que les principes politiques? Les Églises n'ont-elles pas été ébranlées par les mêmes révolutions que les monarchies? Exhorter un peuple à croire, n'est-ce pas supposer que l'on croit ce que l'on veut? Tocqueville n'a rien compris aux atteintes que la foi a reçues, soit par la décadence spirituelle du catholicisme, soit par le travail de la critique historique et le développement des sciences d'observation. Le problème, osons le proclamer, était encore plus grave que ne se le figurait notre écrivain: la démocratie en Europe aura à se faire sa foi, si tant est qu'on se fasse une religion, et, dans tous les cas, elle aura à se faire sa morale et sa moralité, car c'est tout cela qui est en train de s'en aller avec les débris du moyen âge.

Je ne parlerai que pour mémoire de la brochure que M. Guizot publia, au commencement de 1849, sur la *Démocratie en France*. Cet écrit fort court est une œuvre de colère. L'auteur cherche moins à comprendre le mouvement dont il est le témoin qu'à le rendre odieux ou ridicule, ce qui, il faut l'avouer, n'était pas difficile à l'époque où il tenait

la plume. Mais la brochure dont je parle est surtout remarquable par ce que j'appellerai le tour doctrinaire. Théoriquement, M. Guizot a beau jeu contre la démocratie. Il lui rappelle qu'elle repose en dernière analyse sur un optimisme dépourvu de preuve ; il lui demande où est, chez elle, cette force de résistance dont aucun gouvernement ne saurait se passer ; il énumère toutes les difficultés qui s'opposent au régime démocratique : inégalités naturelles, traditions laissées par le passé, intérêts de stabilité et de conservation. Toute cette démonstration est irréfutable, mais elle semble supposer que la démocratie n'est qu'une maladie accidentelle dont il s'agit de trouver le remède. Or, ce remède, selon M. Guizot, c'est, en politique, le gouvernement constitutionnel ; pour la société, le respect de l'Église et le retour aux trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité. Comme si on avait jamais sauvé quelqu'un en lui prêchant le culte des vertus qu'il n'a pas, et comme si l'on pouvait espérer de faire reculer la démocratie en l'avertissant des périls qu'elle court !

Oh ! la souveraineté des faits ! Comme elle se joue des prévisions et comme elle emporte les doctrines ! On en était encore à considérer les conséquences de l'égalité des conditions lorsque la révolution de février décréta le suffrage universel. Mais le suffrage universel lui-même, combien n'était-on pas éloigné, il y a trente ans, d'en deviner la portée, d'en entrevoir les applications !

La révolution de 48, comme du reste toute nos révolutions précédentes, avait été une victoire de l'émeute. Elle était le fruit d'un mouvement populaire. Populaire, entendons-nous bien, non dans ce sens que la révolution de 48 fût sortie des entrailles de la nation, — très loin de là, — mais dans cette acception plus étroite du mot qui par peuple entend le prolétariat parisien, l'oppose aux classes aisées et cultivées du pays, et fait abstraction des classes laborieuses de la campagne. Car, il est bon de le remarquer, c'est une ambiguité de langage qui a constamment servi d'enseigne à nos changements de régime politique. Tout en les faisant au nom de la France, on les fait pour une partie seulement de la population, et sous prétexte d'établir le gouvernement de tous par tous on poursuit surtout l'exclusion des intérêts conservateurs. Le mot de *peuple* est le grand calembour de l'histoire.

Je reviens à la révolution de février. Il fut entendu, cette fois-ci, que le soulèvement du peuple aurait pour effet l'établissement de la souveraineté effective du peuple. Le principe n'avait été posé en 1830 que pour être éludé : on ne le laisserait pas escamoter de nouveau. Le suffrage universel devint ainsi la conséquence inévitable du renversement du trône de Juillet. La République qu'on venait de proclamer devait reposer sur la participation des masses aux affaires du pays, et quelle forme pouvait prendre cette participation si ce

n'est l'élection des représentants de la nation? Mais là est en même temps, à l'époque dont je parle, la limite des prétentions populaires et des théories les plus avancées. La logique démocratique ne va pas, pour le moment, au delà d'une intervention indirecte de la foule. Les masses n'exercent leur autorité qu'en la déléguant. Elles nomment une assemblée qui légifère et gouverne en leur nom et en leur place. Le suffrage universel est né, mais il est encore dans les langes; tout étonné d'avoir vu le jour, il lui suffit d'exister.

Cela est si vrai que ni les chefs du mouvement, ni les électeurs eux-mêmes ne montrent grand respect pour le nouveau droit. Les promoteurs, les fondateurs du suffrage universel ne cachent pas la défiance que leur inspire sa compétence électorale. On se prosterne devant l'oracle, mais on entend lui dicter ses réponses et l'on parle de réformer ses arrêts. On se demande ce qu'il y aurait à faire dans le cas où le pays méconnaîtrait ce qu'on regarde comme des droits supérieurs. Les commissaires de M. Ledru-Rollin ont pour mission de prévenir les populations qu'elles préparent l'anarchie « si les portes de l'Assemblée sont ouvertes à des hommes d'un républicanisme équivoque ». Le fameux bulletin n° 16 a des menaces encore plus directes; la révolution sera à recommencer: « Il n'y aurait plus, dit ce morceau d'éloquence, qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa

volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale ».

La correspondance de George Sand, récemment publiée, est précieuse pour le jour qu'elle jette sur l'idéalisme de la révolution de 1848 et sur les déceptions que les événements infligèrent si rapidement aux théories. On y voit exprimée avec autant de naïveté que de véhémence la contradiction entre les deux principes de toute l'entreprise : d'un côté, la foi à la raison et à la justice des hommes, une foi qui découle de je ne sais quel optimisme philosophique ; de l'autre côté, un instinct qui avertit que les populations sont fort éloignées encore de répondre à ces conceptions idéales, et qu'il ne serait pas superflu de les aider à y atteindre par un peu de pression administrative. Il faut, en conséquence, « lancer l'élection dans une voie républicaine », il faut « balayer tout ce qui a l'esprit bourgeois », il faut « procurer une Assemblée nationale qu'on ne soit pas forcé de violenter ». Et si on parle ainsi avant les élections, que sera-ce plus tard ? Que sera-ce après les journées de Juin et les débuts de la réaction ? Dès le lendemain de la victoire, on se plaignait que le peuple ne fût pas mûr pour se gouverner seul et qu'il méconnût sa propre cause ; trois mois encore et l'écrivain recule devant « la vision de l'horrible réalité ». « La majorité du peuple français, s'écrie-t-il, est aveugle, crédule, ignorante, ingrate, méchante et bête ; elle est bourgeoise enfin ! »

Aussi, quand arrive le coup d'État, ne le maudit-on qu'à moitié tant on est dégoûté de ce que l'on a vu. « La grande vérité, écrit George Sand à Mazzini, c'est que le parti républicain en France, composé de tous les éléments possibles, est un parti indigne de son principe et incapable, pour toute une génération, de le faire triompher. » Il y a même des moments où l'anathème s'étend à tous les peuples, à tous les hommes. « Savez-vous la seule chose dont je serais capable ? Ce serait une malédiction ardente sur cette race humaine si égoïste, si lâche et si perverse. » Nous prenons ici l'idéalisme démocratique sur le fait ; il est une croyance, il constitue une religion et il tourne facilement à l'anathème.

On vient de voir les meneurs, leurs déceptions et leurs emportements. Ils manquent évidemment de respect pour ce suffrage universel dont ils ont été les auteurs. Mais l'électeur lui-même n'en éprouve pas davantage. Les masses se montrent singulièrement peu enivrées de leur puissance ou jalouses de leurs privilèges. Les élections d'où sortit la Constituante furent si timides que les journaux révolutionnaires crièrent à la réaction, et l'année 1848 n'était pas révolue que le peuple portait à la présidence un prétendant chargé de trahir la République. Ce mouvement de recul, cette indifférence de la foule pour les droits qui lui avaient été déférés, ne firent d'ailleurs que s'accentuer. Les élections de 1849 donnèrent une

Législative hostile à la révolution, et, quand cette Assemblée se fut montrée également impuissante à résister aux usurpations et à exercer le gouvernement, le suffrage universel n'hésita pas à ratifier le coup d'État.

Osons le dire et le redire : on se condamne à méconnaître les instincts les plus caractéristiques du suffrage universel, en France du moins, lorsqu'on s'obstine à ne pas tenir compte des quatre plébiscites qui ont élevé Louis-Napoléon à la présidence de la République, ratifié l'attentat du 2 Décembre, fait l'empire et, en 1870, renouvelé le pacte de la nation avec le funeste aventurier. Il n'est nullement prouvé que la démocratie ignorât ce qu'elle faisait lorsqu'elle usait de ses droits pour s'en dépouiller. Le suffrage universel n'est pas nécessairement républicain, pas plus qu'il n'est nécessairement libéral et constitutionnel, et rien n'empêche qu'il ne juge une dictature plus propre à servir ses intérêts qu'une Assemblée représentative.

La République sous le régime de laquelle nous vivons aujourd'hui n'est pas sortie d'un mouvement révolutionnaire, car l'empire s'est effondré tout seul, — et elle ne s'est point établie sous la pression des idées populaires, car la Constitution de 1875 a été arrachée à une assemblée réactionnaire et formulée par voie de compromis. Et cependant la troisième République fera époque dans l'histoire de la démocratie française. Si la nation,

prise en masse, n'a peut-être pas une conscience beaucoup plus nette qu'en 1848 ou 1851 de sa souveraineté et des droits qui en résultent, je suis frappé cependant des développements que le principe démocratique a pris dans la discussion.

La cause en est dans le triomphe, désormais sans conteste, du régime républicain à partir de la défaite du 16 Mai, de la démission du maréchal de Mac-Mahon et des élections qui suivirent. N'ayant plus de combats à livrer aux tentatives de restauration et de réaction, la controverse politique se vit obligée de chercher d'autres aliments, et où les aurait-elle trouvés si ce n'est dans la déduction des conséquences des principes qui venaient de triompher, dans la poursuite toujours plus rigoureuse de l'idéal démocratique? Ce sont ces nécessités de la discussion qui ont peu à peu donné une nouvelle portée au droit de suffrage.

Nous avons dit ce qu'était le suffrage universel à l'époque où il s'établit parmi nous. Le libéralisme, après une période d'étonnement et d'ahurissement, finit par l'accepter d'assez bonne grâce. Il en voyait les dangers, mais il en reconnaissait aussi les avantages. L'éternelle question des droits électoraux était vidée une fois pour toutes. De plus, on avait un juge des controverses, un tribunal sans appel, ce qui ne laisse pas d'être commode. Le fond du pays, d'ailleurs, n'était-il pas conservateur? Un véritable homme d'État trouverait-il plus difficile de parler aux instincts des masses

que de s'adresser aux intérêts des censitaires? Le suffrage universel avait ainsi pris place dans nos institutions, à titre de nécessité d'abord, puis d'expédient politique spécieux et acceptable. C'était un mode de votation comme un autre, un mécanisme de gouvernement représentatif qui n'altérait pas absolument les conditions de ce régime. On supposait la nation capable de choisir les hommes chargés de délibérer et d'agir pour elle : qu'à cela ne tienne, elle ne s'en tirera peut-être pas si mal qu'on l'aurait pu craindre.

Une nouvelle école républicaine, qui va se dessinant toujours davantage depuis les dernières élections, a singulièrement sublimé ces notions. Le suffrage universel, à l'entendre, n'est pas une institution politique, c'est le fondement de toute société rationnelle ; la compétence des masses ne se borne pas à choisir des représentants, elle embrasse tout ; la souveraineté du peuple, enfin, n'est pas un droit latent et qui s'exerce par délégation, mais un droit qu'il faut appeler à s'exercer aussi souvent et aussi directement que le permettent les conditions de la vie nationale.

Le langage a suivi l'évolution des idées et le mot même de suffrage universel a changé d'acception. Il a cessé de désigner un mode de gouvernement pour devenir la personnification de la nation dans l'exercice de ses droits politiques, et tout particulièrement la personnification des classes populaires. Avec cette promptitude à abstraire et à

généraliser qui caractérise les esprits incultes, on a mis toute la France dans le prolétaire, on a ramene tout le prolétariat à un type, celui de l'ouvrier de Paris, cet ouvrier on l'a encore idéalisé, et de tout cela on a fait une sorte d'entité mystique. Le suffrage universel est le dépositaire d'une sagesse supérieure. On l'invoque comme l'organe de la raison et l'arbitre de la justice. Ces Égyptiens ont trouvé leur Apis, ces Annamites leur éléphant blanc. Ajoutons que le dieu a des pontifes, dont on n'a jamais bien su les titres, mais qui connaissent ses intentions, parlent en son nom, et, s'il se produit des résistances, les confondent par un appel à l'oracle dont ils sont les confidents.

Au moment même où j'écris ces lignes, on me fait remarquer que l'être impersonnel qui plane sur nos discussions politiques, semble en train de changer de nom. Le mot de suffrage universel est un peu usé, et l'on observe une tendance à y substituer « les couches profondes ». L'innovation promet d'ailleurs de réussir. Le nouveau terme a le mérite d'éliminer plus nettement tous ceux qui, s'étant élevés par leur travail ou leur talents, n'appartiennent plus aux profondeurs. Sans compter que l'expression dont il s'agit évoque des images puissantes, que le vocable est sonore, et que, dit en tremolo, il produit un véritable effet.

Je reviens aux conséquences pratiques du nouveau dogme. Ces conséquences en découlent régulièrement. Le corps électoral est le souverain,

et le souverain ne saurait être limité dans l'exercice de sa puissance. Quoi de plus arbitraire et de plus vain que de prétendre le réduire à choisir des représentants? S'il se fait représenter dans une assemblée au lieu de légiférer et de gouverner directement, c'est par pure déférence pour des difficultés matérielles : le loisir qui lui manque pour vaquer à de pareilles occupations, le défaut d'un local assez vaste pour les délibérations, l'impossibilité de conduire celles-ci avec ordre. Mais qui ne voit que, si l'on ne peut surmonter l'obstacle, on peut le tourner? Et c'est à cela, en effet, qu'on travaille en ce moment. Le député était un homme investi de la confiance de ses concitoyens et chargé par eux de décider, au mieux de ses lumières, des questions qui lui étaient soumises : ce sera désormais un organe choisi pour sa docilité aux vœux de ses constituants, et qui aura reçu d'eux, sur tous les principaux sujets, un mandat impératif. Il a même été question de faire signer au candidat une démission en blanc, afin de pouvoir le rappeler à l'obéissance, une fois élu, pour peu qu'il fît mine d'avoir des sentiments à lui. La contrepartie du mandat impératif est le devoir du compte rendu : le député sera tenu, après chaque session, de comparaître devant ses électeurs et de leur faire connaître comment il a exécuté leurs ordres. Il ne manque plus pour compléter le système que l'adoption du *referendum*, et il n'est pas douteux qu'on n'en vienne assez vite à une institution dont

on a, d'ailleurs, le modèle dans la Constitution de 1793 et l'exemple dans la pratique de la Suisse. La Convention avait voulu que tout projet de loi voté par le Corps législatif fût soumis aux assemblées primaires. En Suisse, la plupart des cantons ont admis la participation directe du peuple à la législation sous la forme, soit du *veto*, soit du *referendum*, et la Constitution helvétique, telle qu'elle a été revisée en 1874, exige que toute loi fédérale soit soumise à l'adoption du peuple lorsque la demande en est faite par trente mille électeurs ou par huit cantons. Je le répète, il faut s'attendre à voir le parti radical chez nous réclamer, avec une insistance croissante, cette application du principe démocratique, sans s'inquiéter, selon ses habitudes, d'aucune des considérations qui pourraient servir à tempérer sur ce point les exigences de la logique.

Quelle intempérance de logique, en effet, ou, si l'on aime mieux, quelle puissance d'abstraction ne faut-il pas pour regarder comme capables de gouvernement, ou seulement de la gestion de leurs intérêts matériels, ces populations de notre France que nous savons, dans leurs couches inférieures, si arriérées, si ignorantes, si égoïstes, souvent si corrompues, — dépourvues d'esprit public, étrangères aux idées générales et généreuses, ne connaissant, les unes que le labeur et le salaire du labeur, les autres que l'oisiveté, l'intrigue et l'agitation. Passe encore si l'incapacité populaire n'avait

jamais été mise en évidence : on aurait le droit d'en tenir moins de compte. Mais, encore une fois, on a eu les plébiscites de l'empire, et où puise-t-on l'assurance que rien de semblable ne soit plus à redouter ? Et l'on a eu la contre-partie des plébiscites, la Commune de Paris, en 1871, se soulevant contre les votes de la France parce qu'elle les soupçonnait de ne pas être républicains, les arrêts du suffrage universel déclarés nuls par la capitale le jour où ils ne lui agréaient pas, la souveraineté populaire se retournant contre l'unité nationale !

La conclusion de ces réflexions n'est pas précisément gaie, car elles reviennent à dire qu'une démocratie poussée à ses dernières conséquences est incompatible avec l'état général du pays, et que la logique semble cependant devenir de plus en plus l'arbitre des destinées de notre patrie. Nous sommes entraînés dans ce sens par des hommes qui ont pour eux la puissance des idées simples, des principes abstraits et des raisonnements absolus, et, il faut le reconnaître, entre eux et nous la partie n'est pas égale. C'est aux masses que nous sommes forcés de nous adresser les uns et les autres, et que peut la raison politique sur des populations privées de la culture sans laquelle on ignore l'histoire et l'on dédaigne l'expérience. Restent les intérêts, mais les intérêts ne parlent à la foule que lorsqu'ils sont déjà en souffrance, c'est-à-dire quand il n'est plus temps que de se rejeter brusquement de l'anarchie dans la réaction.

II

LES MOEURS DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Il est permis, au nombre des inconvénients et même des périls de la démocratie, de placer les abus qui, sans être absolument inséparables de ce régime, paraissent en découler naturellement.

La meilleure démonstration de l'écart qui subsiste entre l'idéal et la réalité du suffrage universel serait de retracer l'histoire d'un candidat aux honneurs de la députation. On verrait celui-ci à l'œuvre avant et après l'élection ; on le mettrait successivement en face des exigences publiques de son comité et des sollicitations privées de ses commettants. Le moraliste obtiendrait ainsi l'un des exemples les plus surprenants des sacrifices de tranquillité et de dignité que l'homme peut faire à l'ambition.

Je viens de nommer le comité électoral. Savez-vous ce que c'est que ce comité? Tout simplement la clef de nos institutions, la maîtresse pièce de la machine politique. La France est aujourd'hui gouvernée par les comités.

M. Jules Ferry, dans un très bon et courageux discours, prononcé à la Chambre des députés le 5 mars de cette année, faisait une distinction entre ce qu'il appelait courtoisement « une certaine élite politique » et « la grande masse qui travaille et ne fait de politique qu'aux jours d'élection ». Il aurait pu ajouter qu'elle n'en fait pas même toujours à l'heure des élections, car elle s'abstient trop souvent, quitte, une fois inquiète et dégoûtée, à sortir de l'abstention pour se jeter dans la réaction. Quant à cette élite dont parlait le président du conseil, elle se compose des politiciens de profession. Ce sont des hommes qui appartiennent aux carrières libérales ou semi-libérales, qui ont quelque instruction, quelque facilité de parole, des habitudes de sociabilité, et enfin le goût de la politique, et naturellement de la politique avancée. Il est remarquable, en effet, que l'orateur du chef-lieu soit toujours partisan des opinions extrêmes. La même ardeur qui le pousse à jouer un rôle en fait un personnage d'opposition. Contre qui le besoin de lutte, les instincts turbulents se tourneraient-ils, sinon contre l'autorité? Sans parler de l'affinité entre la culture superficielle et le programme radical. L'idée abs-

traite n'est-elle pas l'aliment naturel de la rhétorique populaire? N'est-elle pas la forme fatale de la pensée, qui, faute de connaissances solides, opère dans le vide ?

Il ne faut pas croire que le comité électoral soit formé de délégués régulièrement nommés, et encore moins qu'il exprime les sentiments de la population dont il se donne pour l'organe. Il se constitue le plus souvent spontanément, et il se compose toujours en définitive des meneurs de chaque localité. Le comité électoral n'en devient pas moins, à l'époque des élections, le représentant attitré du suffrage universel, et, en cette qualité, il cite par devers lui les candidats à la députation, afin d'entendre leurs déclarations et de leur imposer un programme. Les deux procédés, au surplus, reviennent au même, car le candidat a trop d'intérêt à se concilier ses juges pour risquer de choquer leurs idées. Il sera bien plutôt tenté de renchérir sur les vues et sur les vœux de l'aréopage devant lequel il comparaît. Quel est celui d'entre nous qui, dans la dernière campagne électorale, n'ait pas été humilié pour la nature humaine en voyant à quel degré de complaisance peuvent descendre des citoyens, et je parle des plus graves, des plus sages, lorsqu'il y va du succès d'une candidature? Que ceux qui tiennent à conserver leurs illusions sur la noblesse des caractères se gardent d'entrer dans une réunion publique le jour où l'on y procède aux interrogatoires !

Heureux encore si l'épreuve se bornait à cela. On s'en tire en forçant un peu sa propre manière de voir sous prétexte que la doctrine radicale forme un programme idéal ou d'une réalisation lointaine. Mais, à côté du très rare candidat qui déplore *in petto* la violence qu'il a dû se faire, il y a, et en grand nombre, l'ambitieux qui n'éprouve aucun de ces scrupules, qui jurera tout ce qu'on voudra et au delà, qui ne se contente pas d'avoir été adopté par le comité, mais qui continue à travailler personnellement et en détail au succès de son entreprise. Ce ne sont que visites, poignées de main, démarches conciliantes, avances flatteuses, promesses surtout et à tous, promesses au département, à l'arrondissement, aux communes, aux particuliers.

L'élu part enfin pour la capitale, chargé d'engagements dont beaucoup seront difficiles à tenir, dont plusieurs pèseront désagréablement sur l'esprit d'un homme tiraillé entre des obligations de conduite parlementaire qu'il n'avait pas prévues et les lettres de change qu'il a si imprudemment passées à l'ordre de ses constituants. Mais ce n'est là qu'une partie des soucis qui vont l'assiéger. Il n'a pas plus tôt mis les pieds au Palais-Bourbon qu'il doit travailler à se fortifier dans une position si laborieusement conquise. La préoccupation qui va dominer toute sa vie publique, colorer toutes ses opinions, déterminer tous ses votes, c'est le soin de sa réélection à quatre années de

là. Et plus le terme critique approchera, plus la préoccupation deviendra vive et l'activité inquiète. On ne peut se défendre de compassion pour un député lorsqu'on pense aux fatigues qu'il faut braver, aux ennuis qu'il faut subir, aux menées qu'il faut pratiquer pour se rendre définitivement maître du collège où l'on a eu la fortune de se faire agréer un jour. Je laisse de côté les intérêts locaux, l'embranchement de chemin de fer à obtenir, la fontaine pour la place publique, les réparations pour l'église, le tableau pour le maître-autel. Je ne parle même pas des promesses personnelles à tenir, des sollicitations à faire en faveur de ses amis politiques et des amis de ses amis :

Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire.

Tout cela est de devoir strict ; on est le député de son arrondissement ou on ne l'est pas, et à quoi servirait un député s'il ne s'occupait des affaires de son endroit? Mais les intérêts de ses électeurs ont beau se confondre jusqu'à un certain point avec ceux de sa réélection, notre homme n'est pas assez naïf pour s'en remettre à la seule reconnaissance des services qu'il rendra. Il importe que, dans toutes les fonctions publiques qui confèrent quelque influence locale, il écarte ses adversaires s'il en a, qu'il se débarrasse même des tièdes ou des insuffisants, qu'il leur substitue des hommes capables de devenir des agents utiles. Telle a été l'une des causes et peut-être la principale de ce grand travail d'épuration administra-

tive dont nous avons été témoins. Destitutions et nominations n'étaient le plus souvent dictées que par la nécessité d'accueillir des dénonciations intéressées, ou de fortifier des situations électorales chancelantes. Tout se tient, en effet. Si le député a la passion d'être réélu, et laisse sentir aux ministres, derrière ses sollicitations, la promesse de son appui ou la menace de son hostilité, les ministres, de leur côté, ont le désir très légitime de rester en place; ils n'ont en conséquence pas de plus grand souci que de maintenir ou de grossir leur majorité parlementaire, et ils n'ont garde de perdre un vote en refusant à un député les complaisances qu'il exige. Voilà, il n'est personne qui l'ignore, la situation à laquelle la France est arrivée aujourd'hui : le comité local nommant et gouvernant le député, le député faisant dépendre le concours qu'il prête au gouvernement de la satisfaction qu'il en reçoit pour ses fins personnelles, les intérêts électoraux, enfin, entendus au sens le plus étroit, le plus matériel, et devenus les arbitres de la politique du pays. Mal profond et grande honte !

Essayerait-on d'en douter? Qu'on réponde à une seule question. Est-il vrai, oui ou non, qu'avec le suffrage universel et la manière dont il pèse sur le député, une guerre quelconque, la plus juste et la plus nécessaire, est devenue impossible? La réduction du service militaire à trois ans, qu'il est question d'introduire en France, a-t-elle les intérêts de l'armée pour motif, ou le désir de l'élec-

teur de diminuer ses charges, et le désir du député de complaire à l'électeur ? Je ne puis, quant à moi, m'empêcher de craindre que les masses n'aient toujours des exigences irréfléchiés à faire prévaloir, et ne trouvent toujours des hommes prêts à se faire les organes de ces exigences. Je serais bien étonné, par exemple, si, aux prochaines élections, on ne voyait des candidats faire leur cour au paysan en l'entretenant de l'abolition des armées permanentes.

Nous n'en sommes point, d'ailleurs, réduits, à cet égard, aux inductions ou aux conjectures. Les faits ont parlé. L'histoire de la loi sur la magistrature n'a pas été autre chose que l'histoire d'une lutte entre les intérêts électoraux et ceux de la chose publique. Et cela, de l'aveu des coupables eux-mêmes ; personne n'a songé à déguiser ni à excuser sa conduite. L'affaire, en outre, a eu ceci de piquant qu'elle a mis l'une des passions de la démocratie aux prises avec les soucis de la réélection et que c'est la réélection qui l'a emporté. La Chambre des députés désirait ardemment opérer une épuration en masse dans la magistrature. Le gouvernement avait cru que le moyen le plus spécieux de concilier la mise à la retraite des magistrats suspects avec le principe tutélaire de l'inamovibilité était de supprimer un certain nombre de ces cours et de ces tribunaux dont la multiplicité est hors de proportion avec les besoins de la justice. Ceux qui s'étaient arrêtés à

une idée si simple avaient oublié qu'ils auraient affaire à des députés d'arrondissement, et que ces députés renverseraient plutôt dix gouvernements que de subordonner au bien public leurs considérations d'avantage local et d'intérêt personnel. L'opposition confessa si naïvement l'impudeur de son égoïsme qu'il fallût renoncer au projet. Il y eut un moment où, en désespoir de cause, et ne voulant ni de l'inamovibilité, contre laquelle protestaient des griefs trop souvent personnels, ni des réformes qui auraient exigé des sacrifices, la Chambre se laissa entraîner jusqu'au régime de l'élection des juges. Tout était bon à la majorité, pourvu qu'on ne touchât point à une organisation qui était précisément le vice à corriger, mais dont l'amélioration eût fait tort à des positions électorales. Je ne sais rien, en vérité, de plus décourageant pour un homme qui aime son pays que le spectacle donné en cette occasion par les représentants de la France.

Une transaction dont l'histoire n'est pas moins pénible est le plan de travaux auquel M. de Freycinet a attaché son nom. Ce plan qui, primitivement, comprenait en chiffres ronds 8,500 kilomètres de chemins de fer, sans compter des améliorations de ports et de canaux, s'est rapidement élevé à 15,000, puis à 18,000 kilomètres. La dépense, naturellement, s'est élevée en même temps, de sorte que les estimations ont monté de quatre milliards à six, à sept, et enfin à neuf milliards. La ma-

nière dont les travaux ont été menés et l'état dans lequel ils se trouvent aujourd'hui ne sont pas moins regrettables que les engagements contractés. Si le réseau dont il s'agit avait été entrepris avec des vues d'ensemble et des préoccupations exclusives d'intérêt public, il aurait été facile d'en ralentir ou d'en poursuivre l'achèvement au gré des ressources disponibles ; mais non, ce réseau, qui, dès l'origine, et sans qu'il y eût, d'ailleurs, à s'en plaindre, avait eu pour objet de montrer aux populations ce que la République pouvait faire pour elles, ce réseau a été démesurément étendu faute de savoir résister aux demandes des localités et aux importunités de leurs représentants. C'était à qui emporterait son lopin dans cette distribution des faveurs de l'État. On a fait pour les chemins de fer comme Louis-Philippe avait fait pour les tableaux et les statues dont il comptait orner le musée de Versailles. Le gouvernement de Juillet s'était flatté de gagner les artistes en multipliant les commandes sans trop regarder aux talents ; le gouvernement de la République a promis des tronçons de voies ferrées à tous ceux dont il avait quelque chose à craindre ou à espérer. La conséquence en a été qu'on avait commencé partout à la fois, que les travaux entamés ne pouvaient être suspendus, et qu'il a fallu recourir aux Compagnies pour se décharger sur elles du poids dont on avait écrasé le budget.

Le sort de la loi de la magistrature et les dé-

veloppements exagérés donnés aux travaux publics nous ont fourni deux exemples de l'influence des intérêts électoraux sur la législation. Que serait-ce si nous faisions entrer en ligne de compte toutes les propositions dues à l'initiative privée, c'est-à-dire au besoin des députés de se signaler aux yeux de leurs commettants, et qui se traduisent par des augmentations de traitements, des caisses de retraite, des indemnités, des subventions, en un mot par des charges pour le Trésor? « On dirait, écrit M. Léon Say, que le problème que se posent un grand nombre de députés est celui de faire vivre les départements, les communes et ce qu'on appelait autrefois les citoyens actifs, qui sont aujourd'hui tous électeurs, aux dépens de l'État. » Et il ajoute: « C'est une chose étrange que de voir la nation envoyer au siège du gouvernement des agents d'excitation à la dépense. L'opinion publique ferait vite volte-face si on pouvait lui faire comprendre que les agents à l'excitation de la dépense ne sont pas autre chose que des agents d'excitation à l'augmentation des impôts. »

Le même écrivain, qui dans sa carrière ministérielle a vu le mal de près, a décrit le désordre jeté dans l'administration par l'intervention du député.

« Il faut, dit M. Léon Say, avoir passé par les affaires pour avoir une idée du nombre de gens dont la révocation est demandée par ceux qui veulent les remplacer. Les électeurs en quête de

places se sont littéralement rués sur leurs députés et les ont contraints à se faire solliciteurs et à chercher des situations administratives pour eux et leurs enfants. Jamais l'abus des recommandations n'a été poussé aussi loin que depuis quelques années... C'est très fâcheux parce qu'il en résulte un mauvais recrutement qui abaisse la valeur moyenne du personnel, mais c'est surtout mauvais parce que c'est une école de démoralisation pour le pays. Il serait bien difficile de faire croire aujourd'hui à nos paysans qu'il y a d'autres chemins que la faveur pour obtenir un emploi ou un avancement dans son emploi. Il y a une phrase typique qui se trouve dans la bouche de tous les solliciteurs; il n'en est pas un qui ne dise aux ministres: « Il suffit d'un mot de vous pour que j'obtienne satisfaction. » On ne croit ni aux lois, ni aux règlements, ni aux scrupules administratifs. La correspondance des députés, non seulement avec les ministres, mais avec les directeurs et les chefs de tous les services, va tous les jours en augmentant, et les bureaux les plus occupés sont ceux qui sont chargés de préparer les réponses et de tenir à jour cette correspondance.

» S'il ne s'agissait que de questions de personnel, ce serait bien triste, mais on va plus loin, et la recommandation s'étend jusqu'aux contribuables mauvais payeurs. On recommande les gens pour leur faire obtenir une diminution de l'impôt... Ceux qui sont chargés de faire les lois recomman-

dent ceux qui ne veulent pas qu'on les leur applique. Mais où l'abus est porté le plus loin c'est dans les demandes en remise d'amende ou en abandon de procès-verbaux en matière de contraventions aux lois fiscales. Il y a des redevables contre lesquels les agents du recouvrement n'ont plus le courage de verbaliser, car ce serait s'attirer des inimitiés et s'exposer à des dénonciations. Aussi l'impôt indirect rentre-t-il fort mal; il serait d'ailleurs bien étonnant que dans de semblables conditions le produit n'en baissât pas.

» Les remises d'amende, poursuit M. Léon Say, sont, comme les demandes de places, l'objet des recommandations les plus instantes, et l'idée qu'on a les plus grandes chances d'être exonéré de son amende quand on est recommandé par un membre du Parlement est une idée universellement reçue dans le monde des fraudeurs... On a malheureusement une preuve certaine de la désorganisation qui est la conséquence de ces mœurs nouvelles dans la statistique du nombre décroissant des contraventions constatées en matière de contributions indirectes. En 1876, on constatait encore 13,270 contraventions aux droits de circulation sur les vins; en 1881, le nombre des contraventions constatées tomba à 6,138. C'est la moitié. Les débitants de boissons, qui sont très nombreux, échappent de plus en plus à l'action de la régie. »

L'écrivain multiplie les exemples, les chiffres, et il termine par ces mots : « En réalité, il n'y a plus

de répression et la fraude devient de droit commun » (1).

La petite pièce après la grande. Le député porte à la tribune des projets de loi qui enflent le budget, ou il vote des dégrèvements qui contribuent d'une autre façon à créer des déficits ; il assiège les ministres pour obtenir une place pour celui-ci, une remise d'amende pour celui-là; mais il ne faut pas supposer que ses discours parlementaires ou ses séances dans les antichambres ministérielles acquittent la dette qu'il a contractée envers ses électeurs le jour où il a brigué leur confiance. Ces sollicitations qui entraînent tant de démarches, qui prennent tant de temps, qui font écrire tant de lettres, sont loin d'épuiser la liste des services que les commettants attendent de leur mandataire. Le suffrage universel a une si haute idée de la faveur dont il honore ses élus qu'il ne se fait aucun scrupule de mettre leur reconnaissance à contribution de toutes les manières imaginables. L'élection devient ainsi un marché, un marché dont l'électeur se croit autorisé à réclamer le prix sous forme de menues complaisances, et le député devient l'homme d'affaires de l'arrondissement, j'allais dire son homme à tout faire. Il y a quelques mois, dans un banquet en l'honneur du 24 Février, M. Ballue, un membre de l'extrême gauche pourtant, a profité de cette fête du suffrage universel

(1) La *Politique financière de la France*, par M. Léon Say. Paris, chez Guillemin, 1882.

pour lui dire ses vérités. Il a décrit les sollicitations auxquelles le député est en butte. Tous se proclament vos électeurs dévoués, mais tous entendent qu'on reconnaisse leur dévouement. Il en est qui vous écrivent pour vous demander de procurer une nourrice à leur nouveau-né, alléguant que le service des nourrices est mieux surveillé à Paris qu'ailleurs. D'autres vous racontent les symptômes de la maladie dont ils sont atteints et vous prient de consulter pour eux un grand médecin de la capitale. M. Ballue ne croyait pas exagérer en disant que chaque député reçoit en moyenne deux lettres de ce genre par jour. M. Lockroy prit la parole après M. Ballue et pour renchérir sur les révélations de son collègue. Selon M. Lockroy, les électeurs ne demandent pas seulement à leurs députés des bureaux de tabac ou des nourrices, ils en font positivement des commissionnaires ; ils les chargent de leurs achats. Sans parler de ceux qui se font acheter eux-mêmes ! M. Lockroy connaît un département où, dans les campagnes, on se fait nommer à prix d'argent : le vote se paye cinq francs pièce. Et notons que ces divulgations de MM. Ballue et Lockroy sur les mœurs du suffrage universel étaient chaque fois appuyées par les convives; de tous les coins de la table on criait : C'est vrai ! (1).

Une anecdote encore pour en finir avec ce sujet

(1) Voyez les *Banquets du 24 Fevrier*, dans le *Temps* du 26 février 1883.

où le comique côtoie le lugubre. *La République française*, dans son numéro du 12 avril 1882, a publié, en en garantissant l'authenticité, une lettre par laquelle un électeur demandait une montre en argent à son député « comme souvenir de sa noble et bienveillante personne ». « Outre le besoin, écrivait le malin solliciteur, je serai fier de pouvoir dire à nos adversaires politiques que vous n'oubliez pas vos bons amis. » Par une attention délicate, l'auteur de la lettre réclamait la photographie du député en même temps que la montre. Le journal auquel j'emprunte ce trait ajoute que le député avait affaire à un personnage influent de l'arrondissement et qu'il n'eut garde d'éluder la requête de son constituant.

On rit en lisant ces traits où l'ambition sans scrupule fait alliance avec la vénalité sans vergogne, mais, pour être grotesques, ces histoires n'en sont pas moins lamentables. Quelle est, en effet, la situation faite à un gouvernement par les abus dont nous venons de parler? Il se voit enfermé dans un cercle vicieux. Pour rompre avec ces habitudes, pour fermer la porte aux solliciteurs, il lui faudrait la force que donne une majorité acquise, et la majorité sur laquelle il s'appuie met pour prix à son concours les faveurs dont elle a besoin pour récompenser des services électoraux. Pour réformer des abus si enracinés, il faudrait à un ministre une autorité que l'on puisait jadis dans les grandes conceptions politi-

ques et dans les triomphes éclatants de la tribune, mais qu'on est obligé de chercher aujourd'hui dans la satisfaction des intérêts. Que de fois un chef de cabinet, pour peu qu'il ait le cœur un peu haut placé, doit être tenté de rompre en visière à un système qui fausse toutes nos institutions ! Hélas ! la réflexion vient ; froisser les quémandeurs, c'est provoquer des désertions, c'est risquer une crise ministérielle, peut-être une crise gouvernementale; et là-dessus on se résigne en soupirant à faire comme ses prédécesseurs, à continuer de se mouvoir dans une atmosphère de corruption.

Je ne veux pas terminer ce chapitre sans donner à mes lecteurs un genre de consolation auquel le plus infortuné n'est jamais insensible. Nous ne sommes pas les seuls malades au monde. Si la démocratie française laisse fort à désirer, il en est de même, ou pis encore, aux États-Unis. Médiocre consolation après tout, je le reconnais, puisqu'on est tenté d'en conclure que le vice qui ronge les deux républiques est inhérent à une forme de gouvernement qui paraît cependant devoir faire le tour du monde civilisé.

Une revue américaine, la plus ancienne et la plus estimée, publiait dernièrement un article intitulé : *l'Expérience du suffrage universel*, et consacré à l'examen des abus et des dangers qu'entraîne le système égalitaire [1]. Ce travail m'a paru remar-

[1]. Article signé Alexandre Winschell, dans *The North American Review* pour février 1883.

quable tant par les faits qu'il signale que par le commentaire dont il les accompagne. La cause à laquelle l'auteur ramène tout le mal est celle que nous avons nous-même reconnue pour le principe de la démocratie, la passion égalitaire.

« Le petit nombre de ceux qui réfléchissent aux tendances manifestées par les phases récentes de notre histoire, écrit M. Winschell, arrivent de plus en plus à la conviction qu'il y a un vice caché dans les axiomes politiques sur lesquels reposent nos institutions, ou du moins dans la manière dont nous interprétons et appliquons ces principes. Le système américain, tel qu'il est mis en pratique, prend l'égalité dans un sens faux. Parce que la nature a établi une certaine égalité entre les hommes, parce qu'elle les a soumis à la même faiblesse au moment de leur naissance et à la même nécessité de mourir, parce qu'ils ont un droit égal de vivre et de chercher le bonheur, on en a conclu que tous les hommes possèdent un droit égal à l'exercice d'un contrôle sur la politique. Autant vaudrait dire que tout homme a le droit de revêtir les plus hautes fonctions de la magistrature ou de devenir président d'une Compagnie de chemin de fer. »

Aux États-Unis, comme en France, la politique est devenue un métier et, par suite, les élections un marché. « Il est bon pour la société, poursuit l'écrivain, que les fonctions politiques deviennent une profession, mais qui dit profession ne dit pas

métier. Le candidat doit respecter la liberté de ses constituants, et quand il a recours à des menées électorales, à des manœuvres de comités et de réunions publiques, pour ne rien dire des moyens encore plus coupables, les distributions d'argent et de whisky, l'intimidation et la fraude, quand un candidat use de ces moyens, il ne fait plus que le criminel métier de démagogue. »

Il est telle page de l'article que j'analyse qui a l'air d'être écrite pour la France. « Sous notre système, dit l'auteur, les citoyens les plus recommandables et les plus capables sont généralement exclus des fonctions publiques par la notoriété, l'activité et l'absence de scrupules de celui qui fait métier de la politique et qui sait comment il faut prendre l'électeur ignorant... Les partisans fanatiques du système américain insistent sur le devoir de tout citoyen de lutter contre les démagogues, de combattre leur influence sur les électeurs; mais qu'arrive-t-il? C'est que le citoyen qui ne demande pas mieux que de prendre part aux assemblées primaires trouve, quand il y vient, que tout a été réglé d'avance et que le candidat est déjà choisi. Quant à dire qu'il aurait dû s'y prendre plus tôt et prévenir les menées des démagogues de l'endroit, l'observation ne porte pas; le citoyen dont nous parlons n'a pas le temps de faire ce qu'on exige de lui; il a la charge de grands intérêts personnels ou publics. »

Parlant de l'influence de la démocratie sur l'en-

seignement, l'écrivain s'exprime ainsi : « Sous l'influence du contrôle populaire, des populations longtemps célèbres par les ressources d'instruction qu'elles offraient sont descendues à un effrayant degré d'infériorité. Il est un des États de la Nouvelle-Angleterre où la population augmente et où la fréquentation de l'école diminue. Dans les parties mêmes les plus intelligentes du pays, les villes s'appliquent continuellement à rendre les écoles supérieures moins coûteuses en éliminant de l'enseignement les langues et les sciences, à tel point que, dans quelques endroits, on a proposé de supprimer toute autre instruction publique que l'instruction primaire. »

Le lecteur ne manquera pas d'être frappé de la coïncidence de ces faits avec la répugnance du Conseil municipal de Paris à se prêter aux développements de l'enseignement secondaire.

L'article se résume et se termine par ces lignes : « Il est bien d'autres maux encore, plus ou moins sérieux, qui découlent du principe populaire de l'égalité absolue. Il faut que les traitements soient égalisés, le juge ne doit pas avoir plus que le paysan. Les études préparatoires, l'expérience acquise, le talent n'entrent guère en ligne de compte... Il n'est pas jusqu'au fait d'être bien habillé qui ne soit un motif de reproche... L'Amérique est en train de devenir le paradis des classes inférieures. »

Voilà pour l'Amérique, me dira-t-on, mais la

Suisse? Cet autre pays de suffrage universel, qui fait partie de notre vieux monde et qui touche à nos frontières, quel témoignage a-t-il à apporter dans cette enquête sur les difficultés de l'État démocratique?

Par une rencontre singulière, vers le même moment où une Revue américaine découvrait avec tant d'amertume les plaies sociales des États-Unis, une Revue suisse publiait un travail sur la démocratie helvétique et son avenir, et dans un esprit tout opposé. L'auteur de ce travail, un membre du Conseil fédéral, représentait la Suisse comme étant par excellence le pays de la démocratie, et il s'autorisait de son exemple pour avancer que plus le régime populaire est logiquement appliqué, plus il déploie ses avantages. La Suisse, selon M. Numa Droz, par l'extension du *referendum*, fait « l'essai le plus grandiose qu'une République ait jamais tenté », et l'écrivain a la ferme confiance que cet essai réussira (1).

L'expression de cette persuasion a, sans doute, sa valeur; seulement, quand on y regarde de près, on s'aperçoit que ce n'est au fond qu'une espérance. L'écrivain avoue que l'expérience a besoin d'être poursuivie pour devenir tout à fait probante. Il reconnaît qu'il y a des difficultés, des objections, des abus. Il énumère, d'ailleurs, les conditions dont il fait dépendre le succès du gouverne-

(1) *La Démocratie et son avenir*, dans la *Bibliothèque universelle* de décembre 1882.

ment populaire direct, et ces conditions ne laissent pas que de donner à penser. Pour que la démocratie ne dégénère pas en démagogie, il faut avant tout, nous dit l'écrivain, un peuple de bon sens et habitué à s'occuper lui-même de ses intérêts. Il faut ensuite que les conseillers de ce peuple s'attachent à perfectionner sans cesse son éducation politique, ce qui, pour le dire en passant, suppose que la leur est déjà faite. Il y faut encore bien des choses: que les lois soient élaborées avec plus de soin et de maturité qu'elles ne le sont sous le régime parlementaire, que les mandataires du peuple aient également plus de caractère et de dévouement qu'on n'en a dans le système purement représentatif, que le scrutin soit honnête, que les moyens d'action employés par les partis soient irréprochables. M. Numa Droz sait aussi bien que moi que l'on n'en est pas encore tout à fait là en Suisse, mais, dit-il, « la force des choses amènera ce résultat ». A la bonne heure; seulement je me permets de faire remarquer que cette manière de raisonner a un nom: cela s'appelle répondre à la question par la question.

J'ai d'autant plus le droit de m'exprimer ainsi que l'opinion de M. Numa Droz est loin d'être partagée par tous ses compatriotes. Il cite lui-même le mot d'un député genevois qui taxait le *referendum* de phylloxera législatif. Un autre écrivain suisse, qui a fait, lui aussi, partie des Con-

seils de son pays, et qui appartient à l'opinion radicale, m'apporte un témoignage encore plus topique. C'est avec une sorte de découragement qu'il signale les résultats de ce qu'il appelle « la démocratie directe ». Le canton de Berne s'étant prononcé dernièrement pour la révision de sa Constitution, l'homme politique dont je parle se demande ce que fera la Constituante chargée de cette révision. « Il est un point, dit-il, sur lequel on paraît être d'accord, c'est qu'elle devra donner à nos institutions démocratiques leur couronnement nécessaire en ajoutant au *referendum* obligatoire le droit d'initiative du peuple en matière législative. Non que l'on soit généralement convaincu de l'excellence de ces institutions : l'expérience des dernières années, tant dans les cantons que sur le terrain fédéral, a dessillé bien des yeux sur les mérites de la démocratie directe, à laquelle on reproche à bon droit d'avoir arrêté presque complètement notre développement politique et économique, et d'avoir tué chez les autorités, du haut en bas de la hiérarchie gouvernementale, tout esprit d'initiative, tout courage civique et tout sentiment de responsabilité; mais le courant est encore trop fort dans cette direction pour qu'un parti ait le courage d'affronter l'impopularité en proposant de revenir aux notions plus saines de la démocratie représentative. »

Et dans un autre passage de la même correspondance : « Depuis l'introduction en Suisse de la dé-

mocratie directe, le droit constitutionnel a changé complètement de face, et les constitutions n'ont plus l'importance qu'elles avaient précédemment. On peut même dire qu'une constitution est chez nous parfaitement superflue ; du moment que le peuple exerce lui-même le pouvoir législatif, il est évident qu'il ne peut s'envisager comme sérieusement limité dans sa souveraineté par des règles constitutionnelles qui émanent également de lui seul et n'ont ni plus de solennité ni plus de valeur que lequel que ce soit de ses actes législatifs. Nous en avons une preuve frappante dans le domaine fédéral. La Constitution si discutée de 1874 est restée dans ses parties essentielles absolument lettre morte, et les autorités fédérales ne se préoccupent pas le moins du monde de les exécuter, parce que l'on est généralement d'avis, dans nos sphères gouvernementales, que toutes les lois qu'elle prévoit pour son exécution seraient rejetées par le peuple, comme cela a déjà été le cas pour quelques-unes d'entre elles » (1).

Du reste, et quand même les raisonnements de M. Numa Droz auraient été plus concluants qu'ils ne paraissent, son travail ne m'aurait pas encore offert ce que j'aurais voulu, un véritable terme de comparaison avec notre expérimentation démocratique à nous. Les conditions historiques et sociales de la France et de la Suisse diffèrent trop pour qu'on puisse conclure de ce qui se passe dans l'un

(1) Voy. le *Temps* du 21 août 1883.

de ces pays à ce qui peut ou doit se passer dans l'autre. Sans compter que M. Droz a restreint la discussion à une seule question et à une question de mécanisme politique. Son article est une apologie du *referendum* et non pas un examen de l'influence de la démocratie sur l'état intellectuel, moral et social de la Suisse. Pour instituer cet examen, il aurait fallu envisager les choses à la fois de plus près et de plus haut, entrer dans le détail, prendre les cantons les uns après les autres, se demander ce que le radicalisme qui y prévaut depuis cinquante ans a fait des populations de Genève, de Berne, de Zurich, où en est le progrès économique, où en sont les intérêts d'une civilisation un peu exigeante, un peu élevée.

III

Les tendances de la démocratie

J'ai dit quelles sont les mœurs du suffrage universel ; il y aurait maintenant à rechercher quelles sont les tendances générales de la démocratie, à faire la psychologie du gouvernement populaire. Tocqueville l'a essayé en ce qui concerne les États-Unis, mais les différences entre lés deux civilisations sont si grandes qu'elles excluent le raisonnement par analogie.

Certains traits, bien entendu, resteraient cependant communs aux deux tableaux. Le fond, dans tous les cas, serait le même. La démocratie est le gouvernement exercé par l'ensemble des citoyens, et comme le gros d'une population se compose partout de ce qu'on appelle les classes inférieures, toute démocratie est nécessairement le gouver-

nement du pays par ceux qui gagnent leur vie au jour le jour. Je ne veux pas dire que ces détenteurs de la souveraineté nationale ne subissent point l'influence des hommes plus instruits, celle des orateurs, par exemple, et des journalistes qui donnent une expression à leurs vœux. Le peuple est très souvent mené; on pourrait dire qu'il l'est toujours; mais les meneurs, de leur côté, n'obtiennent la confiance des masses qu'en se pliant à leurs instincts, qu'en se conformant à leurs habitudes d'esprit et à leurs désirs. Ils conduisent la foule moins qu'ils ne la suivent. Ils servent les passions qu'ils ont l'air d'exciter, ou, s'ils les excitent, c'est en les servant.

Du moment qu'on nous accorde que la démocratie n'est pas un gouvernement surnaturel, doué de toutes les vertus et garanti contre toutes les fautes; du moment qu'on avoue que la démocratie peut avoir ses inconvénients aussi bien que ses mérites, il devient permis de signaler les défauts auxquels elle paraît plus particulièrement portée, les dangers auxquels elle est le plus exposée.

La démocratie, qui est le règne de l'ouvrier, a le travers de l'ouvrier, celui de ne reconnaître pour vrai travail que le travail manuel, de prendre l'effort corporel et la peine qu'il coûte pour la mesure du service rendu et de la rétribution méritée. L'erreur, il faut l'avouer, est naturelle. Comment des hommes dont le labeur se traduit par la fatigue physique et par les résultats tangibles

verraient-ils autre chose dans les travaux du cabinet qu'un individu lisant ou écrivant à son aise dans un fauteuil? Comment auraient-ils une idée de la dépense d'énergie, de la force de renoncement que suppose toute étude sérieuse? Le jour viendra où le mérite du travail intellectuel sera reconnu parce que la démocratie, en faisant son éducation, aura compris quelles en sont la nature et les conditions, mais, pour le moment, le démocrate ne sort pas de là : le travailleur, celui qui seul gagne vraiment sa vie et seul a droit à son salaire, c'est celui qui peine ; quant à ceux qui tiennent la plume, ou agissent par la parole, tout le monde, avec l'éducation qu'ils ont reçue, pourrait en faire autant qu'eux ; ce sont des privilégiés.

Un défaut voisin du précédent est la médiocrité démocratique. Non que la somme totale de lumières et de capacités, si l'on pouvait en faire le compte, fût moins grande dans la France moderne que dans aucun des siècles précédents. C'est le contraire probablement qui est vrai. Mais il n'en est pas moins certain que les affaires du pays sont conduites aujourd'hui par des hommes moindres. Et cela fatalement, en vertu de la nature des choses. Le niveau monte avec la démocratie; la moyenne de bien-être, de savoir, peut-être même de moralité, est plus élevée ; en revanche, et par un mouvement parallèle, les supériorités se sont abaissées, et la moyenne dont je parle est le résultat de l'abaissement du petit nombre aussi bien

que de l'élévation générale. Et comment en serait-il autrement? On a beau se récrier, on ne peut faire que la foule ne soit ignorante et incapable : le temps lui manque pour s'instruire. La fortune, et, qui plus est, la fortune héréditaire, assure seule le loisir, et le loisir seul permet l'étude désintéressée, la culture supérieure de l'esprit. Le perfectionnement de nos moyens d'instruction n'y changera rien; tout le monde ira en omnibus, mais on n'ira plus en voiture. Cet « enseignement intégral » qu'on inscrit depuis quelque temps dans les programmes radicaux n'est qu'un appât jeté à l'amour-propre populaire. Ceux qui n'admettent point que la démocratie ait rien à envier à aucun autre régime montrent combien ils sont eux-mêmes étrangers à ces conditions d'étude et d'expérience, à ces qualités de finesse et de maturité qui font le véritable homme politique. Où auraient-ils appris, ces improvisateurs du journalisme et de la tribune, ce que les grandes lectures et le commerce de la société donnent d'étendue aux idées et de pénétration à l'esprit? Il faut donc s'y résigner: la démocratie aura autre chose, elle aura mieux peut-être, mais elle est condamnée pour elle-même à l'étroitesse du demi-savoir, et, pour ce qui regarde ses chefs, à la pénurie des supériorités. Les hommes distingués ne se forment point dans une société médiocre, ou, s'ils y naissent, ils n'y percent pas. Ils se produiraient, d'ailleurs, qu'on ne saurait qu'en faire. On ne

les reconnaîtrait, on ne les goûterait point, on les suspecterait plutôt et on les ridiculiserait. Eux, de leur côté, n'éprouveraient aucune inclination à se mêler aux agitations démocratiques ; ils feraient partout ce qu'ils font aux États-Unis, vivant entre eux et laissant les affaires publiques aux politiciens de profession.

La démocratie est vouée à la médiocrité ; c'est un défaut qui en a plusieurs autres pour causes ou pour conséquences. L'un des vices de la démocratie comme de toute demi-culture est la passion des idées simples et, par suite, des principes absolus. Elle est *simpliste*, comme on dit aujourd'hui dans un français qui n'est pas le moindre de ses péchés, et cela se comprend, les notions ramenées à des termes très généraux n'ayant besoin pour être entendues ni de connaissances précises, ni d'effort intellectuel. Malheureusement les idées simples sont des idées stériles, et un jugement général est plus ou moins un jugement faux. Les réalités s'échappent à travers les mailles du raisonnement abstrait, et ce sont pourtant ces réalités qu'il importe de connaître puisque aussi bien elles finissent toujours par s'imposer. A l'inverse de ces gens qui ne se sentent à l'aise que dans l'atmosphère raréfiée des formules, je suis constamment tenté de supplier qu'on me définisse les termes, qu'on m'épaississe les idées, qu'au lieu de simplifier les données on les complique de tout ce qui est nécessaire pour les faire correspondre plus

exactement aux faits. Mais ce serait une ironie que d'attendre ces scrupules de la foule. Allez donc demander aux masses de suspendre leur jugement, de ne se prononcer qu'en connaissance de cause ! La démocratie n'a pas le temps de réfléchir; elle est condamnée à se fier à des instincts.

Je dis que la démocratie n'a pas le temps de réfléchir. Elle n'en sent point, du reste, la nécessité. Le temps est l'élément des choses dont elle se soucie le moins. Et c'est pourtant le principal. Rien ne dure que ce qu'il a consacré. Mais la valeur de cette consécration, le prix des lents développements, le bienfait de la coutume, le prestige de la durée, autant d'intuitions qu'on n'acquiert que par la lecture de l'histoire et l'expérience de la vie politique. Les foules ne comprennent pas de quel droit quelque chose viendrait s'interposer entre le désir et sa satisfaction, entre une décision et ses effets. Elles sont comme la femme, comme l'enfant, comme tous les êtres auxquels la réflexion n'a pas enseigné à se défier du premier mouvement, à attendre les retours de la pensée sur elle-même. On le voit bien à l'impatience avec laquelle le peuple et ses flatteurs supportent celles de nos institutions qui sont destinées à assurer aux résolutions du pouvoir le bénéfice de l'examen, et, au besoin, de la résipiscence. C'est contre les Chambres hautes, contre les contrôles imposés à la représentation directe du pays que la démagogie s'élève avec le plus de passion, et, malheureusement aussi, avec

le plus de cette logique spécieuse bien que grossière dont je parlais tout à l'heure, de celle qui en politique comme en tout ne connaît que le 2 et 2 font 4.

On a quelquefois confondu la démocratie et la liberté. Il ne se peut d'erreur plus complète. Bien loin de me scandaliser des sarcasmes que la presse avancée décoche de temps en temps au libéralisme et aux libéraux, j'y vois la preuve d'un instinct très sûr. Et l'antagonisme deviendra toujours plus manifeste. La liberté suppose l'inégalité, car elle consiste a laisser les forces naturelles se développer avec le moins d'entraves possible, afin qu'elles puissent donner tout ce qui est en elles. L'essence de la démocratie, au contraire, c'est l'égalité et, par conséquent, la dépression de tout ce qui tend à dépasser le niveau. La démocratie élève les uns au-dessus de la condition que leur aurait faite la nature, elle abaisse les autres au-dessous, et ces deux tâches exigent la contrainte parce qu'elles se proposent quelque chose d'artificiel. Il y faut l'intervention de l'État.

J'arrive à un point peut-être plus grave encore que l'absence de l'esprit libéral. La démocratie tend à priver le pouvoir exécutif de la force de résistance dont aucun gouvernement ne peut se passer. Une dynastie, une aristocratie, sous d'autres régimes, forment un contrepoids à la puissance populaire : elles trouvent dans les attributions dont elles sont revêtues, dans les privilèges dont

elles sont entourées, un point d'appui en dehors du peuple et, au besoin, contre lui. Mais, en démocratie, il n'y a de force que dans le peuple même et quand cette force devient turbulente, désordonnée, anarchique, l'autorité fait défaut pour lui résister. D'où viendrait-elle, en effet, cette autorité, puisque la souveraineté se trouve alors du côté du désordre? Je sais bien qu'il y a des pouvoirs établis et que ces pouvoirs ont la légalité pour eux, qu'ils possèdent le droit et les moyens matériels de la défense, mais qui ne voit combien ces forces de résistance sont minées par la contradiction que je signale? Comment agir avec une entière énergie et, j'ajouterai, avec une entière conviction, contre des foules qui, si elles ne sont pas la nation, en sont un échantillon et se donnent pour ses interprètes? En vain cette prétention est-elle exorbitante, en vain ces manifestations de la souveraineté du peuple sont-elles en réalité une révolte de la partie contre le tout : ces raisonnements ont le tort de s'adresser à la raison alors qu'il s'agit d'entraînement et de violence. Il y a dans les démonstrations de la rue une puissance de fait contre laquelle l'évidence du bon sens et du bon droit ne peut vraiment pas grand'chose.

C'est ainsi que Paris a fait toutes ses révolutions au nom de la France, alors même qu'il les faisait sans elle et malgré elle. C'est également pour cela que l'insurrection communaliste de 1871 n'a pas paru à tout le monde aussi monstrueuse qu'elle

l'était. Il n'y a pas de droit contre le souverain, et chacun peut à chaque instant dénoncer le contrat social : tel est le principe dissolvant mais spécieux, mais populaire, qui couve, n'en doutons point, au fond de la conscience démocratique et qui tend à paralyser, chez nous, le gouvernement. Tout gouvernement a la répression pour *ultima ratio*, et la répression est impossible avec de pareilles théories. On a dit que la démocratie oscillait fatalement entre l'anarchie et la dictature; à supposer que cela fût vrai, il n'en faudrait pas chercher la cause ailleurs. Ne nous lassons jamais de le rappeler : si la souveraineté du peuple ne parvient pas à trouver une base d'autorité, à tirer d'elle-même une force de résistance et un gouvernement capable de gouverner, si la démocratie, en d'autres termes, ne parvient pas à se limiter, elle est condamnée au désordre, et, comme les sociétés ne supportent jamais longtemps le désordre, la démocratie est condamnée à accepter le premier sauveur venu.

Une force sans contrepoids; celui qui exerce le gouvernement dépendant de celui qui est gouverné; ce qu'il y a de plus esclave des impulsions, la foule, réduite à trouver en soi toutes les vertus nécessaires à la prospérité des sociétés, raison, prudence, empire sur soi-même, telle est la terrible antinomie que la démocratie doit résoudre.

Eh bien, à cette antinomie, il faut en ajouter encore une. Les masses, je l'ai dit, à les prendre

telles qu'elles sont aujourd'hui se composent d'hommes qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, préoccupés avant tout, par conséquent, des rudes conditions de la vie, légitimement absorbés par les intérêts matériels et avides des occasions de gain. Et c'est à ces hommes que la démocratie, en définitive, remet le soin des intérêts généraux et la solution des problèmes économiques. Je le demande, comment espérer que la démocratie ne sacrifiera pas les intérêts durables du pays à l'avantage immédiat du prolétaire, qu'elle ne compromettra pas la richesse publique par des entreprises sur la propriété ?

Le célèbre historien anglais Macaulay a exprimé sa conviction à cet égard avec l'abondance et la véhémence dialectiques qui caractérisaient son talent. Un Américain, auteur d'une biographie de Jefferson, lui avait envoyé cet ouvrage ; Macaulay, en remerciant l'écrivain, avoue le peu de sympathie qu'il éprouve pour l'homme d'État qui faisait le sujet du livre. Sa lettre est de 1857.

« Je suis bien sûr, dit Macaulay, de n'avoir jamais écrit une ligne, ni prononcé un mot exprimant l'opinion que l'autorité suprême dans l'État dût être confiée à la majorité numérique des citoyens, en d'autres termes, à la portion de la société la plus pauvre et la plus ignorante. Ma conviction est depuis longtemps que des institutions complètement démocratiques sont faites pour détruire tôt ou tard soit la liberté, soit la civilisation, soit l'une et l'autre à la fois. »

Après avoir fait allusion aux conditions particulières qui reculent pour les États-Unis le moment où se posera la question sociale, Macaulay continue : « Mais le temps viendra où la nouvelle Angleterre sera aussi peuplée que la vieille Angleterre. Les salaires seront aussi bas et aussi variables que chez nous. Vous aurez vos Manchester, vos Birmingham, et il y aura dans ces Birmingham et ces Manchester des centaines de mille ouvriers qui manqueront parfois d'ouvrage. C'est alors que vos institutions seront mises à l'épreuve. La souffrance a partout pour effet de porter le travailleur au mécontentement, à la révolte, de lui faire prêter avidement l'oreille aux agitations qui lui représentent comme une monstrueuse injustice qu'un homme ait des millions tandis qu'un autre n'a pas à dîner. Ici, dans les mauvaises années, il y a bien des murmures, quelquefois même des désordres, mais cela ne tire pas à conséquence parce que ceux qui souffrent ne sont pas ceux qui gouvernent. Le pouvoir est aux mains d'une classe, d'une classe nombreuse mais choisie, d'une classe cultivée, d'une classe qui est profondément intéressée, et qui ne l'ignore pas, à la sûreté de la propriété et au maintien de l'ordre. La conséquence en est que les mécontents sont réprimés avec fermeté bien qu'avec modération. Les temps difficiles passent sans qu'on ait dépouillé les riches pour soulager les indigents ; les sources de la prospérité nationale recommencent à couler, l'ou-

vrage revient, les salaires remontent, la paix et la satisfaction renaissent. J'ai vu l'Angleterre passer trois ou quatre fois par des crises telles que je viens de les décrire. Les États-Unis en auront de semblables, sinon dans ce siècle, du moins dans le suivant; comment s'en tireront-ils? Je vous souhaite le succès de tout mon cœur, mais mes vœux et ma raison sont ici en lutte, et je ne puis m'empêcher de craindre le pire. Il est évident que votre gouvernement ne pourra jamais tenir en bride une majorité souffrante et mécontente, puisqu'avec vous c'est la majorité qui est le gouvernement, et puisqu'elle tient à sa merci les riches, qui forment toujours une minorité. Le jour viendra où, dans l'État de New-York, une multitude de gens qui n'ont qu'un maigre déjeuner et qui n'attendent pas un meilleur dîner, auront à élire les Chambres; et peut-on douter du caractère des Chambres qui seront élues? Voici, d'un côté, un homme politique qui prêche la patience, le respect des droits acquis, la fidélité aux engagements publics; voici, de l'autre, un démagogue qui déclame contre la tyrannie des capitalistes et des usuriers, qui demande de quel droit quelqu'un boit du champagne et va en voiture tandis que des milliers de braves gens manquent du nécessaire. Lequel de ces deux candidats à le plus de chances d'être élu par l'ouvrier dont les enfants demandent du pain? Je crains bien que dans de pareilles circonstances vous ne preniez des mesures fatales.

De deux choses l'une : ou quelque César, quelque Napoléon saisira de sa forte main les rênes du gouvernement, ou votre République sera mise au pillage par les barbares du vingtième siècle aussi affreusement que l'empire romain le fut par les barbares du cinquième. La différence sera que les Huns et les Vandales venaient du dehors, et que vos pillards auront été suscités dans votre propre pays par vos propres institutions. »

Le raisonnement paraît rigoureux; il est vigoureux dans tous les cas, et il a le mérite de mettre un sens précis sous les mots dont on enveloppe d'ordinaire ces sujets. La démocratie, selon Macaulay, tend au socialisme, le socialisme consiste à prendre à ceux qui ont pour donner à ceux qui n'ont pas, et comme en démocratie ceux qui n'ont pas sont en même temps ceux qui prennent, le procédé revient à quelque chose d'assez primitif dans l'histoire des sociétés, l'expropriation, la conquête.

Ce qui ne veut pas dire qu'on s'y prendra nécessairement par la force ouverte. Les moyens légaux y suffiront. C'est affaire de quelques droits frappant les héritages et d'un impôt faisant porter les dépenses publiques sur ceux dont les revenus dépassent une moyenne arbitrairement fixée. Je sais bien qu'en France, où la propriété est à la fois très divisée et très jalouse, il y faudra des précautions, mais de combien de manières l'État ne peut-il pas être investi des fonctions de répartiteur

de la richesse, ou, ce qui revient au même, chargé de fournir le travail aux uns, d'assurer l'assistance aux autres, et, en général, de venir en aide à chacun selon ses besoins? L'Angleterre, en ce moment même, nous montre comment il faut s'y prendre. La loi agraire dont M. Gladstone a doté l'Irlande n'est autre chose, de l'aveu de ses promoteurs, qu'une spoliation du propriétaire au profit du tenancier, une infraction à des droits reconnus jusqu'ici, et la seule excuse dont on couvre cette dérogation aux lois qui régissent la propriété est une nécessité d'ordre public. On donne à tout prix satisfaction à des réclamations injustes et violentes parce qu'il est impossible de les écarter à coups de fusil. On n'ignore pas qu'on ouvre ainsi la porte à d'autres revendications, qu'on les encourage à se produire et à devenir aussi menaçantes qu'il sera nécessaire pour se faire écouter, mais on ferme les yeux sur les conséquences. Le plus pressé, c'est d'éviter pour le moment la guerre civile.

L'Angleterre nous offre un autre exemple de la manière dont les institutions existantes peuvent être appliquées à la solution socialiste des questions sociales. Les Anglais avaient coutume de se vanter que les droits électoraux n'eussent jamais été, chez eux, détournés de leur légitime exercice pour favoriser les intérêts d'une classe de citoyens aux dépens du bien public. Les électeurs, disait-on, vendaient quelquefois personnel-

lement leur suffrage, mais ils ne cherchaient point à obtenir d'un candidat qu'il appuyât des mesures tendant à prendre de l'argent dans la poche des uns pour le mettre dans la poche des autres. Je ne veux pas examiner si cet honorable orgueil était complètement justifié ; ce qui est certain c'est qu'il le sera moins à l'avenir. Un incident récent nous montre, en effet, que les intérêts politiques du pays peuvent être, chez nos voisins, subordonnés aux intérêts matériels des constituants. Dans une conférence de directeurs et administrateurs de la charité légale en Angleterre (*Poor law administration*), conférence qui s'est tenue à Londres le 6 décembre dernier, la discussion a porté sur les secours à domicile. On sait qu'antérieurement à l'acte de 1834, qui régit aujourd'hui la matière, ces secours étaient de règle ; que ce système avait produit de grands abus, et qu'on l'a réformé par la création des *workhouses*, refuges où on loge et on nourrit le pauvre en le soumettant au travail. Il est manifeste, cependant, que ces conditions ne peuvent s'appliquer à tous les cas de misère, de sorte qu'il a fallu laisser, dans la pratique, une certaine latitude aux directeurs des refuges. Malheureusement, ce pouvoir discrétionnaire a rouvert la porte aux abus, et les secours à domicile, qui devaient être l'exception, sont près de redevenir la règle. Le rapport lu à la conférence dont je parle constatait que, sur mille assistés, il y en avait 768 qui n'entraient pas pas au *work-*

house et qui éludaient ainsi la condition du travail et les restrictions mises à leur liberté. Le rapport ajoutait que ces facilités offertes à la mendicité avaient pour effet de développer rapidement l'imprévoyance, l'oisiveté, et en général le paupérisme. Les motifs de ceux qui faisaient fléchir la rigueur des principes dans l'administration de l'assistance étaient bons ; on cédait à un sentiment de compassion, mais le secours à domicile n'en était pas moins devenu un mal auquel il importait de remédier.

La plupart des discours qui suivirent la lecture du rapport avaient appuyé les chiffres et les conclusions du rapporteur, lorsqu'un des délégués, appartenant à la grande cité manufacturière de Birmingham, déclara sans ambages que les habitants de cette ville étaient partisans des secours à domicile, et qu'ils ne consentiraient jamais à ce qu'on les supprimât ou les diminuât. Le sentiment général, à Birmingham, était que tout citoyen qui n'a pas d'ouvrage a droit à l'assistance, et même que cette assistance ne devait point le priver de ses droits politiques. Telle est la force de cette opinion dans cette population industrielle, disait l'orateur, que la question des secours à domicile y est devenue le pivot des élections, et que M. Chamberlain lui-même, s'il avait à se faire réélire et s'il se déclarait opposé à la manière de voir des ouvriers, risquerait de ne pas être nommé [1].

1. Voyez le *Times* du 7 novembre 1882.

On comprendra toute la force de l'argument si l'on se rappelle que Birmingham est la métropole du radicalisme en Angleterre, que M. Chamberlain est l'un des représentants les plus en vue du parti, qu'en entrant dans le cabinet de M. Gladstone il lui a apporté le concours d'une force populaire organisée par ses soins; bref, qu'il y a là toute une situation politique dont il se trouve que le fondement est la prétention caractéristique du socialisme, celle-là même qu'avait formulée Louis Blanc: « A chacun selon ses besoins. »

IV

LA DÉMOCRATIE ET LE SOCIALISME

La question à laquelle nous avons été amenés est trop grave pour que nous ne cherchions pas à l'approfondir. Tout indique que le régime démocratique n'a pas son but en lui-même. C'est une forme qui appelle son contenu, c'est une force qui cherche son application. La démocratie est beaucoup plus qu'un mécanisme de gouvernement, c'est le gouvernement lui-même mis aux mains de populations animées de passions, aiguillonnées de besoins et leurrées de chimères. La République démocratique, je ne puis m'empêcher de le croire, tend au nivellement des fortunes, elle est condamnée à faire l'épreuve du communisme, et la seule chose que nous ayons à nous demander c'est ce qu'il faut attendre de cette tentative.

Je dis tentative, car il n'est guère à croire que les lois qui régissent le travail et la propriété puissent être changées. Elles ne font qu'un avec la nature humaine elle-même, et l'on ne voit guère comment ces lois se transformeraient, à moins que l'homme ne devînt un être tout à fait différent de celui que nous connaissons.

La démocratie ne se défend qu'à moitié des tendances qu'on lui attribue. C'est que ses instincts socialistes font sa force aussi bien que sa faiblesse. La force de la démocratie, c'est de se donner pour but le bien du plus grand nombre, et, non seulement le bien-être matériel, ce qui serait déjà beaucoup, mais aussi l'avancement intellectuel. Elle se préoccupe, elle le professe du moins, de mettre à la portée de tous les moyens de développer par l'instruction les facultés dont ils sont doués. Qu'on suppose l'instruction capable d'élever les sentiments, qu'on la regarde comme un instrument de moralisation, et nous aurons pour programme démocratique le plus noble idéal que la société puisse se proposer.

Malheureusement, à côté des principes généraux, il y a les idées creuses. Le vice de la démocratie est une notion abstraite et chimérique de l'égalité humaine. De ce que les hommes appartiennent au même ordre d'êtres organisés, de ce qu'ils portent les mêmes traits, de ce qu'ils éprouvent les mêmes besoins et sont tous sujets à la maladie et à la mort, on conclut que ce sont des unités de valeur

égale. Abusant d'un mot dont le sens capricieux prête, en effet, aux confusions, on suppose que tous les hommes ont les mêmes droits, et parmi ces droits on range le bonheur. Que si les différences naturelles de force, de talent et de caractère sont trop évidentes pour être niées, on tourne la difficulté en les déclarant accidentelles. Nous naissons égaux, dit-on, et ne différons que par un effet de l'éducation. Proudhon, dans son livre de *La Justice*, a été conséquent jusqu'au bout : il a proclamé l'égalité foncière des estomacs. S'il en est de mauvais, c'est la faute du régime !

La tendance abstraite et chimérique qui se trahit par le dogme de l'égalité affecte toutes les conceptions démocratiques. La démocratie est profondément idéaliste. Elle dédaigne de tenir compte de la nature des choses. Il semble qu'elle n'ait qu'à vouloir ou à s'agiter pour changer les conditions de la vie. Il n'y aura plus de pauvres, ni apparemment de vicieux, plus de métiers pénibles, dégoûtants, ni par conséquent nécessité d'en charger des créatures humaines. Y aura-t-il encore des maladies? Peut-être bien que non ; Condorcet s'est demandé si le temps ne viendrait point où l'homme cesserait de mourir.

Comment des esprits ainsi faits ne se flatteraient-ils pas de mettre la richesse à la portée de tout le monde?

Je me garderai bien de discuter ici le socialisme, le sujet est trop vaste, mais je ne puis m'empê-

cher de circonscrire le problème et d'en rappeler les termes.

Le socialisme, sous sa forme grossière, — et jusqu'ici la forme scientifique lui a fait défaut, — se représente volontiers la richesse comme des pièces de cent sous que l'on n'a qu'à prendre là où elles sont, et la révolution sociale comme un acte d'autorité qui fera passer ces pièces de cent sous du coffre-fort du riche dans la poche du prolétaire. Il est clair, cependant, que le socialisme ainsi compris réussirait tout au plus à établir une égalité d'un jour, mais qu'il n'aurait point de lendemain et n'offrirait point de solution réelle, permanente, du problème qui s'exprime par l'antithèse de « riche et pauvre ».

Ramené à des notions plus avouables et comprenant l'avantage de ménager la paix publique et d'enfanter un ordre légal, le socialisme a peu à peu réduit ses revendications aux trois points suivants : la propriété du sol transférée à l'État, la propriété immobilière dîmée au profit de la chose publique, l'établissement, enfin, du droit à l'assistance de manière que chacun reçoive au moins l'indispensable.

Je laisse entièrement de côté les principes méconnus, les droits acquis violés, et je me contente de faire remarquer que, des trois articles cités, il n'en est pas un qui n'aille en sens contraire du but qu'on se propose.

La confiscation du capital immobilier au profit

de l'État, et par l'État au profit de tous, a été remise à l'ordre du jour par la crise agraire en Irlande. Elle a pris la forme d'un projet pour la « nationalisation du sol »; tel est son nouveau nom. M. Davitt, l'agitateur irlandais, l'a proposée comme le seul remède efficace aux maux dont souffre son pays, et un économiste américain, M. Henry George, a écrit, à l'appui des mêmes idées, un livre intitulé *le Progrès et la Pauvreté* qui a fait sensation des deux côtés de l'Océan. L'État, dans ce système, exproprie les détenteurs actuels de la terre, avec ou sans compensation ; il devient seul propriétaire du sol, il l'afferme, et il en applique le loyer aux dépenses publiques, ce qui permet de supprimer les autres impôts, et ce qui fait ainsi profiter à tous un fonds qui était auparavant le privilège de quelques-uns. On allègue en faveur de ces vues le caractère spécial de la propriété foncière ; l'étendue du sol cultivable étant limitée et tout le monde ne pouvant en avoir sa part, sa possession constitue un monopole et par conséquent une injustice. Voilà le côté spécieux du système. Voici, en revanche, la difficulté qu'il soulève. On sait quel attrait exerce, quelle passion inspire la propriété rurale : cet attrait supprimé, l'ancien propriétaire n'étant plus qu'un fermier et un fermier privé de l'espoir d'acquérir, privé d'un intérêt durable et transmissible dans l'amélioration du fonds qu'il exploite, la culture ne s'en ressentira-t-elle pas? Le socialisme, en

poussant à la nationalisation de la terre, pourrait bien avoir oublié une chose : la nature humaine et les mobiles auxquels obéit son activité [1].

L'expropriation des possesseurs du sol est une grosse entreprise, surtout dans les pays où la terre est très divisée et où les citoyens lésés seraient par conséquent assez nombreux pour résister. La démocratie, dans ces pays-là, fera de préférence porter ses tentatives sur la propriété immobilière. C'est par le rôle des contributions qu'elle cherchera à atteindre la richesse et, sinon à égaliser les fortunes, du moins à diminuer les charges des uns aux dépens des autres. Ce but peut être poursuivi, soit par la substitution de l'impôt direct et progressif à l'impôt proportionnel et aux contributions indirectes, soit par une augmentation considérable des droits de succession. On ne manquera pas, d'ailleurs, de précédents, car l'*income-tax* des Anglais est à certains égards un impôt progressif, et plus d'un canton suisse est entré dans la voie.

(1) Au moment où je corrige les épreuves de ce travail, je trouve dans l'un des principaux journaux de Londres un article sur la *Nationalisation de la terre*, et voici ce que j'y lis : « Ce n'est plus une lubie comme la ligue contre la vaccine, une toquade que les hommes sérieux aient le droit d'ignorer. Les libéraux doivent envisager la question avec calme, ou elle finira par devenir un gros embarras pour le parti. Ceux qui observent de près les mouvements de l'opinion populaire diront aux hommes politiques à quel point l'idée dont il s'agit occupe les pensées des populations urbaines, d'une manière, il est vrai, encore vague et inorganique. Cette idée est répandue par un nombre énorme d'écrits à bas prix, et il s'est formé plusieurs associations actives et zélées pour propager une doctrine dont elles font le nouveau credo du radicalisme. » (*Pall Mall Gazette* du 28 septembre 1883.)

Peut-être n'y a-t-il donc là comme en tant d'autres choses, qu'une question de mesure. Seulement, qu'on ne l'oublie pas, le jour où la mesure serait assez dépassée pour ôter aux hommes l'intérêt qu'ils ont à faire fortune, le jour où l'on aurait enlevé à la richesse le principe de sa formation, ce jour-là, on aurait tari la source où l'on prétendait puiser; le socialisme aurait tué la poule aux œufs d'or.

L'assistance publique court le même risque d'aller à contre-fin. L'État aura beau décréter le droit au travail pour les valides et le droit au secours pour les invalides, il reconnaîtra bien vite qu'il ne peut ni créer du travail à volonté, à moins que ce travail ne consiste à remplir le tonneau des Danaïdes, ni prendre les besoins pour mesure de ses libéralités sans offrir une prime à la mendicité. Sur ce dernier point l'expérience de l'Angleterre est décisive. Quant au travail, celui qui, au lieu d'être provoqué par la demande, ne répond à d'autre nécessité qu'à celle d'employer des bras et de nourrir des bouches, ce travail est arbitraire, artificiel, improductif, il se traduit fatalement par une perte pour l'État et, par conséquent, pour la communauté. Le droit au travail et à l'assistance n'est autre chose que le droit du pauvre de vivre aux dépens du riche. A la bonne heure; mais il ne faudrait pas alors s'appliquer en même temps à supprimer le riche et à tarir la richesse.

Ces derniers mots résument la contradiction dont le socialisme et avec lui la démocratie sont frappés.

La démocratie est égalitaire et l'inégalité est un fait, une réalité irréductible. La démocratie répugne à reconnaître les supériorités de talent et de caractère, et elle ne peut s'en passer parce qu'elle en a besoin pour le fonctionnement de la chose publique. La différence des fortunes irrite la démocratie, parce que celle-ci est envieuse et que chacun, en général, supporte impatiemment qu'on soit plus fort ou plus heureux que lui, et cependant la démocratie ne saurait ni se débarrasser des riches sans détruire la richesse, ni détruire la richesse sans s'appauvrir elle-même.

Si la démocratie s'abandonnait à ses instincts, son programme reviendrait littéralement à ceci : empêcher les capacités intellectuelles de se produire par peur de l'ascendant qu'elles exercent ; ne pas frapper seulement la richesse acquise, mais faire en sorte qu'elle ne puisse se reformer par crainte de la puissance importune qui s'y attache ; établir l'uniformité des conditions sociales au profit du faible, du médiocre, du vicieux, et par suite au détriment de la force, de l'intelligence et de la moralité.

Si la démocratie, au contraire, consent à être inconséquente avec ses principes et ses passions, si elle soumet ses notions abstraites, ses instincts aveugles, ses rages envieuses au contrôle de la raison, elle concevra le problème de la manière suivante : ne pas s'imaginer qu'on enrichit les uns en appauvrissant les autres ; au lieu d'entra-

ver la formation de la fortune individuelle, s'efforcer d'augmenter le nombre des capitalistes et des propriétaires; pareillement, au lieu d'abaisser les fonctions publiques à la portée des incapables, chercher à tirer du sein de la société toutes les capacités qu'elle renferme pour les appeler au service de l'État; en un mot, faire consister l'égalité sociale, non pas à empêcher les supériorités naturelles de s'accuser ou à les faire rentrer de force sous le niveau de la médiocrité générale, mais la faire consister, au contraire, à favoriser la manifestation et le développement de tout ce qui, dans la foule, est assez fort pour dépasser ce niveau.

A cela, je ne vois qu'un empêchement : c'est que ce ne serait plus la solution démocratique, mais tout simplement la solution libérale.

V

LES CRAINTES ET LES ILLUSIONS

Qu'ai-je voulu en montrant les misères et en signalant les écueils de la démocratie ? La combattre ? La dénigrer? Loin de là. Je n'ai guère l'habitude de m'escrimer contre les faits, persuadé que cela leur est fort égal, ni de prendre de l'humeur contre eux, ce qui ne les affecte pas davantage. La seule question, à mes yeux, est de savoir si la démocratie est dans la logique de l'histoire ; après quoi il ne restera plus aux hommes de sens rassis qu'à essayer de surmonter les répugnances des timides en les réconciliant à l'inévitable, et à tempérer, chez les croyants, un enthousiasme trop sûrement voué aux déceptions.

Que l'avenir démocratique des sociétés soit certain, on ne saurait, selon moi, s'en pénétrer assez.

La démocratie n'est pas une théorie; ce n'est pas une institution qu'on établit et qu'on renverse : c'est un état de la société sorti de l'histoire des peuples et de la nature des choses. La démocratie est la conséquence d'un développement industriel et intellectuel, qui, en donnant aux masses la conscience de leur force, leur a appris en même temps à en user. Il y a là quelque chose d'inévitable, une loi contre laquelle il est aussi vain de protester que périlleux de combattre. La démocratie fera le tour du monde. Qu'elles le craignent ou le désirent, toutes les nations civilisées s'y acheminent.

Cela est si vrai que tous les régimes politiques successivement adoptés par les sociétés modernes peuvent être tenus pour autant d'évolutions dans le sens démocratique. Le système représentatif était un tempérament apporté au pouvoir absolu. Le privilège de voter les impôts et par conséquent de refuser les subsides a peu à peu transformé le régime représentatif en gouvernement parlementaire. La monarchie parlementaire, à son tour, a été se modifiant par l'extension graduelle du droit électoral. Une fois arrivée au suffrage universel, la démocratie est en pleine possession de ses moyens d'action, et le pouvoir héréditaire fait place à la République. La République, enfin, a elle-même ses phases et pousse à une application toujours plus complète des principes qui lui ont donné naissance.

La démocratie a le don d'exciter des sentiments immodérés. Les uns y voient un bouleversement social et en parlent comme on ferait de la fin du monde. Elle inspire aux autres une ferveur qui ressemble à la foi religieuse. C'est, à leurs yeux, la réalisation des plus beaux rêves de l'humanité, l'avènement de l'âge d'or sur la terre. Ici, des vieillards qui pleurent l'ordre de choses auquel ils étaient accoutumés, là des sectaires qui s'imaginent assister à la révélation de l'absolu.

Il y a de l'enfantillage et un enfantillage égal dans ces appréhensions et ces espérances. Pourquoi se refuser, par exemple, à admettre que la démocratie, après des tâtonnements plus ou moins longs, finira par s'organiser? De ce qu'elle tend au nivellement il ne s'ensuit pas que l'égalitarisme soit son dernier mot. Quand elle se sera cassé le nez contre les murailles, elle apprendra peut-être à ne plus donner contre. On méconnaît aujourd'hui le fait capital de l'inégalité des hommes parce qu'on ne voit qu'une chose à la fois, et parce que l'égalité des conditions qui est la conquête du moment fait oublier les diversités qui subsistent. Mais ces illusions ne résisteront pas à l'expérience. On se pliera à des nécessités trop évidentes pour ne pas s'imposer. Les sociologistes assurent que la loi de l'État moderne est une *différenciation* toujours plus grande, une distinction toujours plus complète des fonctions; or, la distinction des fonctions ne va pas sans la recherche

des hommes les plus propres à les remplir, et, par conséquent, sans l'appréciation des capacités. On peut donc espérer que le jour viendra où la démocratie, après avoir commencé par la maxime : « à chacun selon ses besoins », reviendra au principe qui rétribue chacun selon ses services.

J'en dirai autant de la pondération des pouvoirs. Le principal défaut des démocraties est celui de tous les êtres imparfaitement soumis au contrôle de la raison, l'impatience. Mais là aussi l'expérience peut beaucoup, et je ne vois pas *a priori* pourquoi la démocratie n'arriverait point à demander aux institutions des garanties contre elle-même. Le temps, tout est là ; le loisir de se calmer le sang, le répit d'un jour qui modifie si souvent les dispositions de la veille. Quant aux moyens, ce seront vraisemblablement ceux qu'on a toujours employés et qui causent tant d'indignation aux tempéraments révolutionnaires : la division des pouvoirs, les délibérations répétées pour les lois importantes, le contrôle d'une Chambre haute représentant d'autres éléments de la société que le nombre, et dont les membres ont atteint l'âge de la maturité. Plus il est naturel à la démocratie de s'irriter des obstacles même temporaires, même lorsqu'elle a la certitude de les surmonter finalement, plus il est nécessaire qu'elle apprenne à se défier de son humeur, et, encore une fois, il ne semble pas impossible qu'elle y parvienne.

Les personnes qui s'alarment outre mesure à la

pensée de la révolution dont elles voient aujourd'hui les avant-coureurs, feront bien, en général, de se rappeler ce grand précepte de sagesse pratique : rien ici bas ne tourne jamais ni si mal ni si bien que nous l'avions craint ou espéré. Il y a dans le corps social, comme dans le corps humain, une *vis medicatrix naturæ* qui élimine les humeurs peccantes, calme les inflammations, cicatrise les plaies, et finit par rétablir à peu près la santé. Ou, si l'on aime mieux une autre image, il y a une faculté d'adaptation qui fait que l'homme et la société, tant bien que mal, s'accommodent aux circonstances et accommodent les circonstances à leurs besoins. Tout n'a-t-il pas, d'ailleurs, ses bons comme ses mauvais côtés ? La démocratie n'a-t-elle pas des avantages, dont nous pouvons bien ne pas tenir compte parce que ce n'est pas nous qui en profitons, mais qui n'en sont pas moins réels ? La société présente est-elle parfaite ? Celle du siècle dernier, celle des époques les plus vantées, l'étaient-elles davantage ? On redoute l'avenir parce qu'on idéalise le passé, mais c'est qu'à distance on ne voit pas les misères du temps que l'on regrette. Nous n'avons pas cessé de croire à l'absolu, à l'absolu en bien et en mal, à l'absolu devant ou derrière nous ; nous ne pouvons nous persuader que tout sur la terre est une affaire de plus ou de moins.

Il est vrai que la loi d'adaptation a sa contrepartie dans une autre loi darwinienne, celle de

l'écrasement des faibles en ce grand travail de la nature. C'est là une considération que je n'ai garde de perdre de vue, mais d'où je conclus seulement qu'il en sera de la démocratie comme de tous les autres régimes: elle sera pour chacun ce que chacun en fera; elle réussira ou avortera selon le parti qu'on en saura tirer; elle vaudra ce que valent les peuples dont elle aura façonné les institutions. La démocratie est un de ces termes généraux qui dissimulent les variétés infinies de la réalité. On se représente l'humanité future comme une grande famille née d'un même sang et vivant des mêmes traditions. A la bonne heure; mais que de familles où il y a un fils mal né! La vérité est qu'il y aura autant de sortes de démocratie qu'il y aura de nations. La souveraineté populaire empruntera des caractères différents à la race, à l'histoire, aux habitudes contractées, à l'organisme administratif et politique de chaque pays. La Suisse et les Etats-Unis se ressemblent-ils malgré l'analogie des institutions? Les Anglais cesseront-ils d'être des Anglais parce qu'ils auront le suffrage universel et qu'ils en tireront peu à peu toutes les conséquences? Prenons-y garde! La question qui se pose ici en renferme une autre dans ses flancs, une autre qui est la vraie et la sérieuse : la France, avec ses caprices, ses emportements, ses inégalités de culture intellectuelle, avec sa centralisation administrative, avec un Paris à sa tête, la France est-elle faite pour la démo-

cratie? Pourra-t-elle la supporter? Ne risque-t-elle pas d'en mourir?

La considération du caractère relatif des choses humaines est aussi propre à modérer l'extrême confiance des démocrates que les répugnances obstinées des libéraux.

Le démocrate raisonne comme si la démocratie n'avait besoin ni d'apologie ni même de conseils ou d'avertissements. Elle est le progrès, cela suffit. Et qu'est-ce qui prouve qu'elle soit le progrès? Est-ce la nécessité avec laquelle elle s'impose? Tout ce qui arrive nécessairement, par le développement des sociétés, serait donc *ipso facto* un changement pour le mieux? Mais c'est là répondre à la question par la question. Cette supériorité relative que l'on attribue à chaque phase successive de l'humanité, on ne l'y trouve que parce qu'on a commencé par l'attacher à l'idée même du mouvement. Il vaudrait mieux, ce semble, substituer au terme de progrès celui d'évolution, qui exprime seulement que tel état de la Société était implicitement renfermé dans le précédent et devait en sortir par une loi naturelle. On aurait à cela l'avantage de ne rien préjuger quant à la valeur du changement dont on veut parler. S'il est certain, en effet, que l'humanité a toujours gagné quelque chose aux transformations qu'elle a subies, il n'est pas moins certain qu'elle y a toujours aussi plus ou moins perdu. Cela est vrai de la civilisation chrétienne comparée à l'antiquité grecque et

romaine. Cela est vrai du monde moderne comparé à l'organisation féodale et catholique du moyen âge. La démocratie poursuit un but élevé en se proposant pour tâche le bien du plus grand nombre, mais il est possible qu'elle n'obtienne ce nivellement qu'au prix d'une médiocrité générale. Or, si la poule au pot universelle vaut décidément mieux que la volaille truffée du privilégié, l'élévation du niveau de l'instruction n'est pas une compensation entière pour la perte de la culture littéraire et artistique des belles époques, ni les bienfaits du gouvernement populaire un dédommagement absolu pour le gouvernement des plus capables et des meilleurs. Ce n'est pas impunément, j'imagine, qu'on se passera de grands hommes.

Cette question du progrès serait plus facile à résoudre s'il était certain que la moralité fût progressive. La science l'est parce que chacune de ses découvertes reste un fait acquis et sert de point de départ à d'autres recherches, à d'autres conquêtes. Mais le développement scientifique modifie-t-il la nature humaine? La raison y gagne-t-elle de la force dans sa lutte contre les passions? L'égoïsme ne reste-t-il pas le fond éternel, irréductible, de la personnalité? Voilà ce qui ne m'est pas clair. J'ai peur que la société, sous toutes ses formes, dans tous ses changements, ne reste telle que sera l'homme, et que l'homme ne reste à peu près tel que nous le connaissons.

Ou bien, non, les angles s'arrondiront, les luttes prendront fin, les conditions s'égaliseront, toutes les forces dont le jeu a jusqu'ici fait l'histoire des sociétés s'équilibreront, et l'humanité arrivera à un état analogue à cette *entropie* à laquelle, selon la physique spéculative, tend l'univers matériel. L'univers, d'après cette hypothèse, doit arriver à un état de repos absolu, retourner à l'indétermination. Il est aisé de voir, pour ce qui concerne le cosmos, que le calcul est erroné : il oublie, en effet, que l'univers étant infini, l'action des forces est infinie aussi et ne peut par conséquent arriver à un terme. Mais il n'en est pas de même de la société. Rien n'empêche de supposer que la tendance à l'égalité n'aboutisse à un état d'équilibre et d'uniformité, qui peut bien charmer les imaginations passionnées de régularité et de logique, mais qui n'en est pas moins lugubre à contempler. Nous serons bien avancés quand nous aurons la Chine avec son immobilité, le classique paradis avec son ennui ! Ne sont-ce pas les contradictions, les chocs, n'est-ce pas l'effort qui fait le drame et par conséquent l'intérêt de la vie ? Cesser de désirer, de combattre, de souffrir, oui, de souffrir, n'est-ce pas la mort ?

Passe encore si nous n'étions menacés que d'une disette d'hommes supérieurs. La démocratie n'en sentirait guère l'absence, car le propre de la vulgarité est justement d'être assez peu amoureuse de la distinction. On jalouse l'intelligence aussi bien

que la fortune, et l'on se persuade aisément qu'on se tirera d'affaire sans ces gêneurs et leurs embarras. On s'arrangerait même, au besoin, de la pétrification ; on consentirait à la ressemblance avec la Chine ; mais que dire si c'est d'une dégénération universelle qu'il s'agit?

Je me suis demandé quelquefois, je l'avoue, si la démocratie ne devait pas avoir pour conséquence la détérioration du corps politique. Visant au progrès, elle serait condamnée au recul. Aspirant à ennoblir la société humaine, elle ne réussirait qu'à la corrompre. Pénible contradiction, cruelle antinomie, mais qui n'est pas sans analogie avec d'autres faits, et ceux-là irrécusables?

Les sentiments d'humanité, par exemple, sont devenus d'une délicatesse et, par suite, d'une exigence extrêmes. Ils sont perpétuellement en quête de nouveaux objets de commisération et de nouveaux moyens de faire le bien. Ils ont obtenu de l'hygiène et de l'art de guérir des résultats merveilleux. On fait vivre aujourd'hui une foule de créatures que la nature avait condamnées, des enfants chétifs, des malingres, des semi moribonds, et l'on considère comme une grande victoire d'avoir ainsi prolongé leurs jours et comme un grand progrès cette préoccupation toute moderne de la société. Il va sans dire, d'ailleurs que je n'y contredis pas. Le zèle philanthropique dont je parle n'est pas seulement légitime, mais généreux, mais louable ; bien mieux, on le voudrait qu'on

ne pourrait s'y soustraire. Personne n'est libre de décliner un devoir qui se traduit par la vie ou la mort d'un de nos semblables. Seulement, voici l'ironie. Ces soins dévoués, ingénieux, qui rendent tant d'êtres humains à la société, ne les lui rendent pas sains, vigoureux, mais affectés des vices du sang qu'ils ont apportés en naissant, et comme nos mœurs pas plus que nos lois n'empêchent ces êtres de se marier, ils sont destinés à transmettre l'empoisonnement. De là, évidemment, une altération de la santé générale, une contamination de la race. Un certain équilibre pourra s'établir entre la vigueur des uns et la cachexie des autres, le virus morbifique pourra aller en s'atténuant par la propagation, — je n'en sais rien, — mais dans tous les cas l'espèce aura souffert, elle aura perdu quelque chose au progrès dont elle se vante.

Il en est de la démocratie comme de la philanthropie. Elle fait une œuvre qu'elle ne connaît pas. Nos égalitaires vivent d'illusions. Combien d'entre eux se montreraient moins ardents si, au lieu de regarder aux supériorités qu'ils envient et qu'ils voudraient abaisser, ils regardaient au-dessous d'eux, s'ils considéraient le nombre de ceux qui n'ont ni talent, ni travail, ni moralité, et pour lesquels ils revendiquent cependant l'égalité des droits et du bien-être! Mais la vérité est qu'au fond, et malgré leurs professions de foi, l'égalité pour eux n'a nullement cette signification. Le dé-

mocrate, pour peu qu'il ait quelque valeur personnelle, se représente la démocratie comme un exhaussement général des conditions, dont tous profiteront, mais dans lequel on gardera ses distances, de sorte que l'honnête citoyen, le travailleur exemplaire, n'aura qu'à y gagner. Eh bien, là est l'erreur. La démocratie consiste dans une élévation de la moyenne sociale et, par cela même, dans l'abaissement des uns aussi bien que dans l'élévation des autres. Or, qui te dit, à toi, niveleur, que le nivellement te fera monter au lieu de te faire descendre ? Qui te dit même que la chose publique, en somme, y aura gagné ? Le phtisique, le scrofuleux vivent, mais l'espèce en souffre. L'ignorant et le paresseux sont électeurs, mais l'État en pâtit. C'est l'évidence même. On ne peut admettre tout le monde à une participation aux affaires du pays, sans y admettre une quantité d'incapables et d'indignes dont l'action affectera le corps social, l'administration publique, le caractère national. Ce que les mauvais gagneront, tous ceux qui valent mieux qu'eux l'auront perdu.

Ou bien, est-ce que, par hasard, il n'y aura plus de mauvais ?

J'apporte beaucoup de détachement dans ce débat, cherchant à dissiper les illusions et surtout à ne m'en faire aucune à moi-même. Je m'empresse donc de reconnaître que si les discussions sur le progrès n'aboutissent pas, c'est que la notion du bien social diffère chez les discuteurs.

Elle varie selon les esprits et elle se modifie avec le temps. En général, l'homme qui a dépassé l'âge mûr répugne aux innovations. Elles ont peine à trouver place dans les associations d'idées qui constituent son individualité pensante. C'est le gourmet de l'Evangile qui repousse le vin nouveau qu'on lui présente, car, dit-il, le vieux est meilleur. En revanche, un état social crée lui-même les inclinations auxquelles il correspond, il produit les besoins qu'il satisfait, il engendre un idéal qui n'est autre que les notions dont il est issu élevées à la plus haute puissance. Les goûts d'une génération ne sont point la mesure des choses; il est tout naturel que la démocratie ne paraisse pas séduisante à des hommes qui sont les fils d'une autre civilisation, mais il se peut qu'elle réponde plus tard à d'autres conceptions devenues à leur tour aussi naturelles, aussi impérieuses, que le sont aujourd'hui les préjugés conservateurs.

J'en reviens toujours, on le voit, à la même vérité fondamentale, c'est que tout est relatif en ce monde; c'est que les institutions ne valent que par l'usage qu'on en fait; c'est que la nature humaine reste foncièrement la même au milieu des changements extérieurs : passionnée parce que ses besoins sont pressants, égoïste parce que l'intérêt personnel est la loi de sa conservation, cherchant le bonheur dans le bien-être qui en est une des conditions, mais qui ne l'a jamais donné à lui tout seul, poursuivant un idéal qui se déplace sans

cesse et qui s'évanouit lorsqu'il est atteint. La démocratie est une étape dans cette marche fatale vers un but ignoré, et dès lors la démocratie ne mérite tout à fait ni les craintes qu'elle éveille, ni l'ardeur qu'elle inspire. La société ne périra pas parce qu'elle sera démocratique, et d'un autre côté elle n'apportera pas aux hommes la fin de leurs maux. Il y aura toujours, pour le citoyen des fautes à empêcher, des partis à prendre, des efforts à faire. Il y aura toujours pour le penseur, des lois à reconnaître, des nécessités à accepter, et cette persuasion dans laquelle il ne saurait trop s'affermir, que l'humaine condition ne comporte ni optimisme ni pessimisme.

Et que l'on ne s'écrie pas que c'est là une considération purement philosophique, sans application utile aux affaires, aux intérêts du jour. Il y a, au contraire, dans cette idée une leçon de tolérance réciproque qui n'a jamais été plus de mise qu'aujourd'hui. S'il est nécessaire qu'il y ait des timides et des ardents, il n'est pas nécessaire qu'il y ait des fanatiques, car le fanatisme empoisonne tout.

Je me résume, bien que le cœur se trouble à essayer de rédiger ainsi les arrêts de la destinée. Le nivellement, je le veux, ne sera pas un terme, mais une phase; non une conquête dans laquelle on se repose, mais une crise qu'on subit; non une forme sociale définitive (il n'en est point de définitive), mais une de ces expériences qu'il

faut peut-être avoir traversées, une de ces illusions dont on ne se délivre qu'en les réalisant. L'égalitarisme est une ivresse à cuver et dont les fumées finiront par se dissiper. J'y consens, je le crois; mais là n'est pas toute la question. Il s'agit aussi de savoir si, au sortir de cette crise, l'humanité n'aura rien perdu de ce que nos préjugés actuels appellent génie, beauté, grandeur; il s'agit de savoir si, dans cette tragédie de la médiocrité, dans cette maussade et terrible aventure des peuples, il n'en est aucun qui disparaîtra de l'histoire.

Octobre, 1883.

TABLE

IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE, PARIS. — 1206-4.

